Bulletin

de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale

N° 8
juin 2006

Sommaire

I. AVANT-PROPOS 2

II. EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION COMPTABLE ET PRUDENTIELLE 3

MISE EN PLACE DES OUTILS DE SURVEILLANCE DES DISPOSITIFS DE LUTTE ANTI-BLANCHIMENT DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 3

III. SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE DE LA CEMAC AU 30 JUIN 2006 6

1. SITUATION D'ENSEMBLE 6
1.1. Evolution de la situation bilantielle 7
1.2. Respect des normes prudentielles 13
1.3. Résultats de la cotation 14

2. SITUATION PAR PAYS 15
2.1. Le système bancaire camerounais 15
2.2. Le système bancaire centrafricain 19
2.3. Le système bancaire congolais 21
2.4. Le système bancaire gabonais 25
2.5. Le système bancaire équato-guinéen 28
2.6. Le système bancaire tchadien 31

ANNEXE : STATISTIQUES DU SYSTEME BANCAIRE 35

IV. ENQUETE 41

ANNEXE 52

INSTRUCTION COBAC I-2006/01 RELATIVE AUX INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF DE PREVENTION DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME 53

I. AVANT-PROPOS

Le bulletin n° 8 de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) est organisé en 4 chapitres qui présentent respectivement l'Instruction COBAC I-2006/01 relative aux informations sur le dispositif de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme (II), la situation du système bancaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) au 30 juin 2006 (III) et les conclusions de l'enquête sur les conditions de banque (IV).

Suite aux recommandations du FSAP de 2000 et 2001, de nombreux règlements ont été adoptés et revus par la COBAC, notamment ceux relatifs à l'organisation des comptabilités des établissements de crédit, à la surveillance des positions de change, à la comptabilisation et au traitement prudentiel des opérations sur titres ainsi que celui relatif à la comptabilisation des opérations de cession d'éléments d'actifs.

L'Instruction COBAC I-2006/01 relative aux informations sur le dispositif de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme présente les modalités pratiques destinées au reporting des données relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le cadre du programme d'Aide à la Surveillance et au Traitement de la Réglementation et de l'Organisation de la Lutte Anti-Blanchiment (ASTROLAB).

La situation du système bancaire s'appuie sur les données arrêtées à fin juin 2006. Les principaux agrégats ont enregistré de bonnes évolutions comparativement à la situation qui prévalait un an plus tôt. Le total de bilan du système bancaire a progressé de 41,4 % ; les dépôts collectés se sont accrus de 30 % alors que les crédits distribués ont progressé de 11 %. L'excédent de trésorerie dégagé s'est inscrit en hausse de 56,6 % comparativement au niveau atteint en juin 2005.

Sur le plan du respect de la Réglementation prudentielle, la situation du système bancaire de la CEMAC apparaît globalement satisfaisante.

Enfin, le lecteur trouvera en annexe les conclusions de l'enquête effectuée auprès des établissements de crédit sur la tarification des services bancaires. Elle a permis de relever que de nombreuses banques ne respectent pas la limite imposée par le Taux Débiteur Maximum de 17%[1] dans la fixation des coûts des crédits octroyés à la clientèle, que la Réglementation des changes est diversement appliquée dans la Zone et que des « frais de tenue de compte » sont indûment prélevés sur les comptes des particuliers alors que les dépôts à vue ne sont pas rémunérés en contrepartie.

MUSTAPHA MAHAMAT

Secrétaire Général de la COBAC

[1] Ce taux a été ramené à 15% le 3 mars 2006 sur décision du Gouverneur de la BEAC.

II. EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION COMPTABLE ET PRUDENTIELLE

Mise en place des outils de surveillance des dispositifs de lutte anti-blanchiment des etablissements de credit

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, réunie en session ordinaire le 10 avril 2006 à Libreville, examinant l'état d'avancement de l'application du Règlement CEMAC 01/03/CEMAC-UMAC portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique Centrale a adopté et habilité son Président aux fins de publier l'Instruction COBAC I-2006/01 relative aux informations sur le dispositif de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Les sections qui suivent présentent l'outil de surveillance du dispositif de lutte anti-blanchiment mis en place par le Secrétariat Général de la COBAC afin de faciliter le reporting par les établissements de crédit. Dans un premier temps, il est décrit le processus d'élaboration des outils de surveillance avant d'aborder dans un deuxième temps la question de la diffusion des outils de surveillance auprès des établissements de crédit.

1. Elaboration des outils de surveillance

Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement N° 01/03/CEMAC/UMAC portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique Centrale et du Règlement COBAC R-2005/01 relatif aux diligences des établissements assujettis en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en Afrique Centrale, le Secrétariat Général de la COBAC a entrepris de se doter d'outils adéquats pour la réalisation de cette nouvelle mission. Il a élaboré avec l'appui de deux experts de la Commission Bancaire Française, agissant pour le compte de la Banque Mondiale, un questionnaire et des fiches destinés respectivement au contrôle sur pièces et au contrôle sur place.

Le contrôle sur pièces s'effectuera sur la base d'un questionnaire dénommé « ASTROLAB » (Aide à la Surveillance et au Traitement de la Réglementation et de l'Organisation de la Lutte Anti-Blanchiment) adressé périodiquement par le Secrétariat Général de la COBAC aux établissements de crédit. Ce questionnaire correspond à un découpage des règlements CEMAC et COBAC en un ensemble de questions aux choix restreints (oui ou non) avec possibilités de commentaires, rempli par les banques et qui renseigne sur l'état du dispositif de LBC/FT en vigueur dans la banque. Les questions font l'objet d'une pondération permettant d'obtenir une représentation graphique sur laquelle apparaissent les points forts et les points faibles de l'établissement dans le domaine de la LBC/FT. Elaboré sous Excel, le questionnaire ASTROLAB fera l'objet d'une transposition sous Access en vue d'un formatage identique à celui du questionnaire « AMORCE ».

Le contrôle sur place a pour objet, d'une part, de s'assurer que les établissements disposent de procédures internes adaptées à leur activité, ainsi que d'un système de surveillance leur permettant de vérifier le bon respect des procédures mises en place et, d'autre part, de vérifier sur un certain nombre de

dossiers, à titre de contrôle, que les établissements respectent effectivement la réglementation et font preuve d'une vigilance constante.

Au cours des enquêtes sur place, l'Inspection vérifiera le contenu et la qualité des réponses apportées par l'établissement au questionnaire « ASTROLAB ». Elle examinera ensuite l'organisation, les procédures internes ainsi que le système de surveillance permettant de contrôler le bon respect des procédures. Elle vérifiera enfin, à titre de contrôle, sur des opérations et des dossiers significatifs, que l'établissement de crédit a respecté les obligations légales en matière d'identification de la clientèle, de conservation des documents et des caractéristiques des opérations, de déclaration de soupçon, de constitution de dossiers de renseignements relatifs aux opérations importantes suspectes et enfin de formation de ses agents.

Ces contrôles viseront à vérifier l'efficacité du dispositif et le niveau de vigilance. Ils devront permettre de détecter les défaillances structurelles ou individuelles. Il faut souligner que le contrôle des opérations n'aura pas pour objet principal de rechercher les infractions à la loi, mais de s'assurer, sur des dossiers significatifs en matière d'exposition au risque de blanchiment, que les établissements ont apporté toute la vigilance requise par la loi.

L'inspection, à travers ses contrôles sur les procédures écrites internes, le système de surveillance, ainsi que sur les opérations et les dossiers qu'elle aura sélectionnés, fera émerger un certain nombre de faits susceptibles d'être considérés par la COBAC comme des manquements à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les éléments que l'Inspection communiquera à la COBAC devront notamment permettre à celle-ci d'apprécier si les conditions de l'article 60 du règlement COBAC R-2005/01 sont réunies pour engager contre l'établissement une procédure disciplinaire.

L'article 60 stipule en effet que « lorsque, par suite soit d'un grave défaut de vigilance, soit d'une carence dans l'organisation interne de contrôle, un établissement assujetti a omis d'accomplir les obligations mises à sa charge, la COBAC peut engager une procédure disciplinaire sur le fondement des dispositions des textes régissant la profession. Elle en avise le Procureur de la République de l'Etat sur le territoire duquel a été relevée l'infraction aux dispositions réglementaires.

2. Tests des outils de surveillance

Le programme de coopération avec la Banque Mondiale pour la mise en place des outils de contrôle en matière de LBC/FT avait prévu la réalisation dans deux établissements-pilotes d'une mission-test menée conjointement par les experts mandatés par la Banque Mondiale et le Secrétariat Général de la COBAC, afin d'apprécier la pertinence des fiches élaborées pour la conduite des vérifications sur place. Ces deux missions-test se sont déroulées du 16 au 20 janvier 2006 dans deux établissements ayant déjà mis en place un dispositif de LBC/FT sous l'instigation de la maison-mère, en l'occurrence des filiales de banques étrangères.

L'outil informatique testé par les deux équipes mixtes se décline en un ensemble de fichiers Excel subdivisés en deux parties dont la première est composée de dix fiches d'analyse du dispositif de LBC/FT, baptisées A1 à A10. La seconde

partie est constituée de six fiches de contrôle du dispositif existant, baptisées C1 à C6. Le test des outils de surveillance de LBC/FT a permis de mettre en évidence quelques insuffisances, lesquelles ont fait l'objet de corrections immédiates. Au total, les instruments testés semblent aptes à répondre aux besoins du contrôle sur pièces et sur place en matière de contrôle du dispositif anti-blanchiment des établissements de crédit.

Les investigations ont permis de constater que la dimension LBC/FT est prise en compte dans les établissements contrôlés. La prise de conscience s'illustre au plan organisationnel par la mise en place de structures dédiées à la LBC/FT et l'élaboration de procédures. L'effort en matière de procédures s'est traduit par l'importation des normes du Groupe et leur adaptation au contexte local. Ces procédures sont relatives notamment à l'identification de la clientèle (ouvertures de comptes, clients occasionnels, Personnes Politiquement Exposées, etc.) et aux obligations de surveillance particulière de certaines opérations. Les banques ont mis en place un contrôle a priori des opérations en fonction de seuils internes et un contrôle a posteriori des opérations réalisées grâce à des états quotidiens ou périodiques. Elles disposent en outre de divers états de surveillance des opérations. La Mission a également noté un effort de sensibilisation du personnel.

Cependant, plusieurs faiblesses ont été constatées. Ainsi, les dossiers client sont incomplets et les délais d'actualisation des dossiers des anciens clients, notamment les PPE, sont longs. En outre, les dispositifs de surveillance des opérations sont insuffisants. De plus, les établissements visités n'ont pas encore mis en place une procédure de déclaration de soupçon pour les opérations suspectes, en raison notamment du retard pris dans la mise en place de l'ANIF. A cet égard, les banques ont exprimé leurs doutes sur la confidentialité des informations transmises à l'ANIF et regretté que les seuils prévus par la réglementation ne soient pas encore fixés. En dépit des lacunes relevées, les efforts de ces établissements sont appréciables dans la mesure où la LBC/FT implique un changement de culture au sein des banques. Celui-ci sera forcément progressif dans la mesure où il nécessite une appropriation par le personnel.

3. Diffusion du questionnaire ASTROLAB

A l'évidence, le secteur bancaire doit jouer le rôle moteur dans le passage à la phase opérationnelle de la LBC/FT. Par ailleurs, les rencontres organisées entre les banques et la mission d'évaluation de la Banque Mondiale ont confirmé les disparités dans la mise en place des dispositifs de LBC/FT par les établissements de crédit de la zone. La diffusion du questionnaire incitera les établissements retardataires à mettre en place un dispositif de LBC/FT conforme à la réglementation et devrait permettre un ajustement par le haut de l'ensemble du système bancaire. A l'inverse, les disparités dans le degré d'application du Règlement COBAC R-2005/01 par les assujettis créent des distorsions de concurrence au détriment des banques vertueuses qui s'exposent à des représailles commerciales et au « nomadisme bancaire ».

Après la phase de test au cours de laquelle le questionnaire ASTROLAB avait été adressé à deux établissements-pilotes, l'ensemble des établissements de crédit est soumis désormais à l'obligation de le remplir et de répondre au questionnaire selon une périodicité semestrielle, à partir de l'application informatique fournie par le

Secrétariat Général de la COBAC[2]. D'autres informations à caractère général sont recueillies par la même occasion.

En définitive, la mise en place de ASTROLAB est une réponse aux observations de la Communauté financière internationale qui estime embryonnaire la mise en œuvre de la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme dans la CEMAC malgré l'existence d'un corpus législatif globalement satisfaisant en la matière.

III. Situation du système bancaire de la CEMAC au 30 juin 2006

Au 30 juin 2006, le système bancaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) comptait 35 banques en activité[3] réparties de la manière suivante : Cameroun (11), Centrafrique (3), Congo (4), Gabon (6), Guinée Equatoriale (4) et Tchad (7).

1. SITUATION D'ENSEMBLE

[2] La première version de cette application est disponible sous Excel. Elle sera ultérieurement remplacée par une version plus élaborée développée sous Access.

[3] La liste complète des banques en activité dans la CEMAC au 30 juin 2006 figure en annexe.

1.1. Evolution de la situation bilantielle

1.1.1. Evolution des principaux agrégats

Au courant de l'année 2006, l'activité bancaire s'est davantage consolidée dans la Zone. A cet effet, le total agrégé de bilan des établissements de crédit s'est établi à 4 198 Mds FCFA à fin juin 2006 contre 2 970 Mds FCFA un an auparavant, soit une progression de 41,35 %. Pour leur part, les dépôts collectés ont progressé de 30,1 %. Ils sont passés de 2563 Mds FCFA en juin 2005 à 3 333 Mds FCFA en juin 2006.

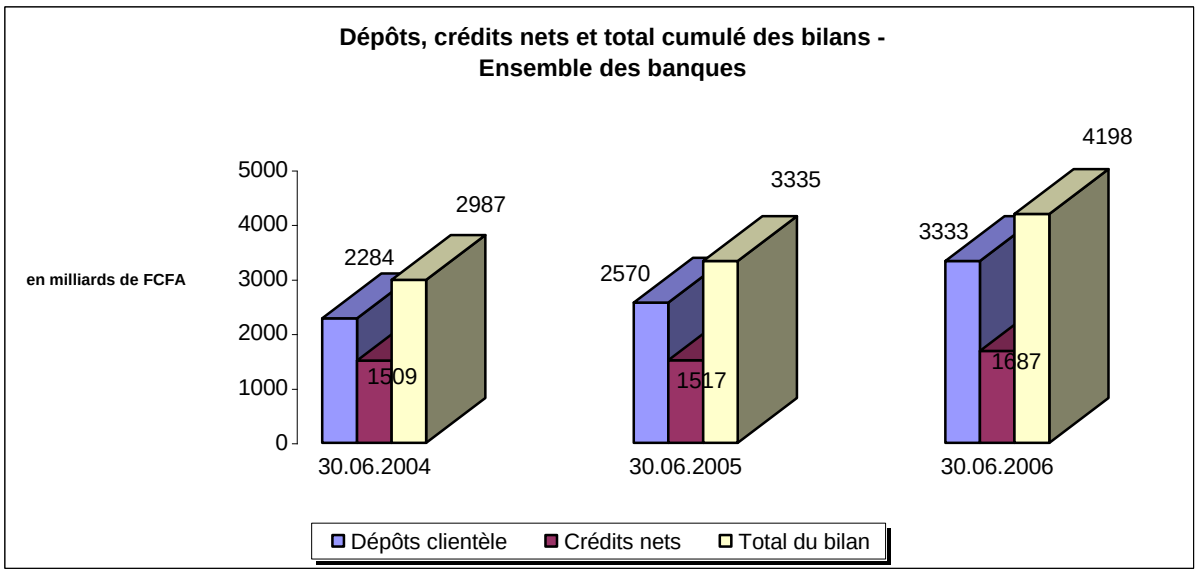

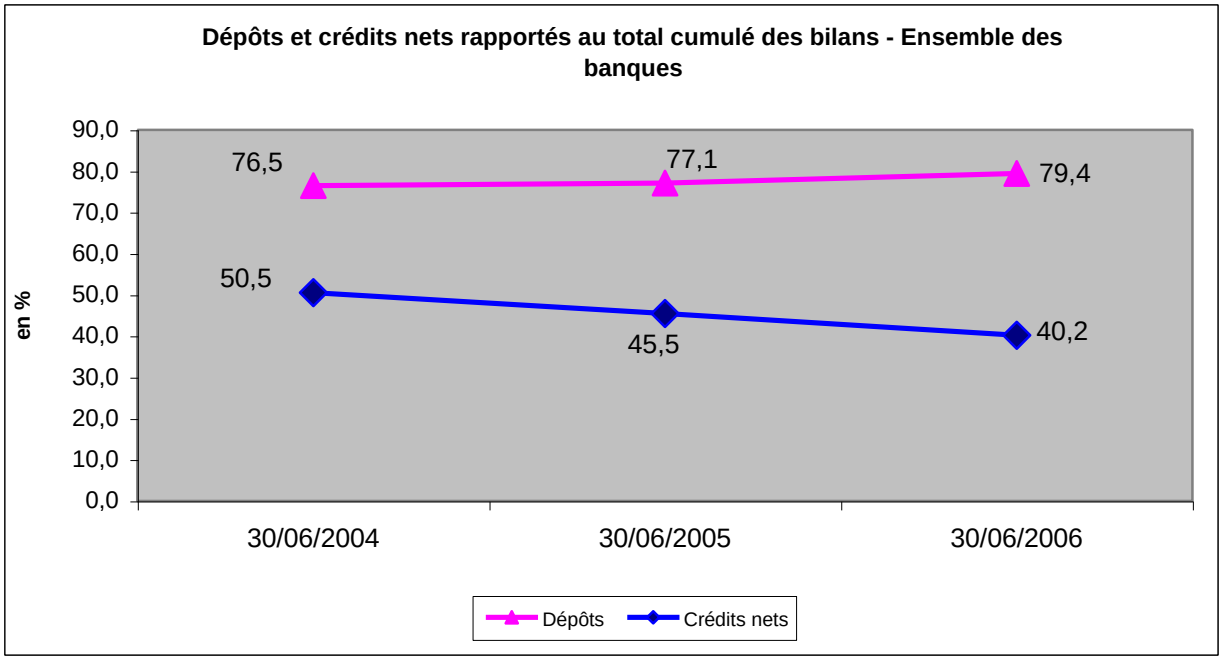

Les provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle se sont hissées à 211 Mds FCFA en juin 2006 contre 199,8 Mds FCFA à la même date l'année précédente. De ce fait, les crédits nets ont varié de 8,5 % en glissement annuel pour

s'établir à 1 686,8 Mds FCFA en juin 2006 contre 1 516,8 Mds FCFA douze mois plus tôt.

Les créances en souffrance ont baissé de 2,7 % sur la période sous revue. Elles se sont situées à 254,7 Mds FCFA en juin 2006 contre 261,8 Mds FCFA l'année dernière. Le taux de créances en souffrance du système bancaire de la CEMAC s'est établi à 13,4 % en juin 2006 contre 15,3 % précédemment ; ce qui traduit une légère amélioration de la qualité du portefeuille des établissements de crédit de la CEMAC. Par ailleurs, le taux de couverture des créances douteuses par les provisions s'est établi à 82,8 % en juin 2006 contre 76,4 % douze mois plus tôt.

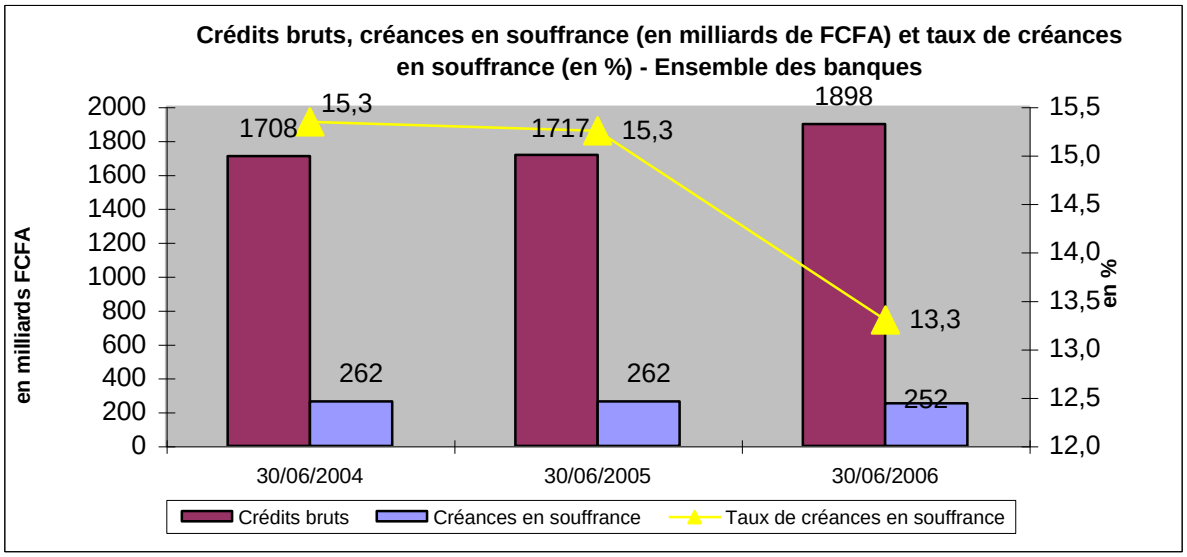

Le taux de couverture des immobilisations par les capitaux permanents a augmenté de 6,4 points. Il est ressorti à 122,1 % en juin 2006 contre 115,7 %. Ainsi, les banques de la CEMAC ont dégagé un excédent des capitaux permanents de 79,4 Mds FCFA en juin 2006 contre 53 Mds FCFA un an plus tôt. L'excédent de trésorerie, quant à lui, s'est établi à 1 751,9 Mds FCFA en juin 2006 contre 1122 Mds FCFA douze mois auparavant.

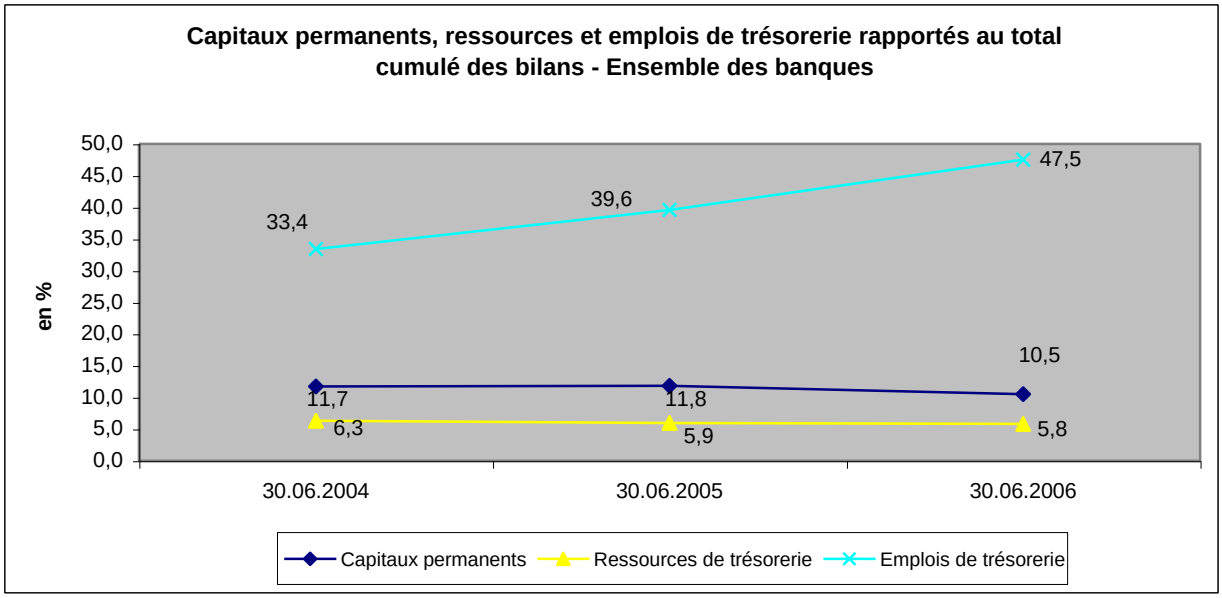

1.1.2. Evolution des opérations avec la clientèle

1.1.2.1. Les Dépôts collectés

Le montant des dépôts reçus de la clientèle par le système bancaire de la CEMAC s'est accru, en fin juin 2006, de 29,66 % pour s'établir à 3 332,9 Mds FCFA contre 2 570,5 Mds FCFA un an plus tôt.

La ventilation de ces ressources par types de dépôts laisse apparaître la prééminence des dépôts à vue. En effet, ces derniers représentent 73,73 % des dépôts du système bancaire. Ils sont passés de 1 858,8 Mds FCFA en juin 2005 à 2 457,5 Mds FCFA en juin 2006, soit une expansion de 32,21 % en glissement annuel.

Pour leur part, les ressources à terme (comptes à terme et comptes de dépôts à régime spécial) contribuent à hauteur de 22,02 % à la constitution des dépôts de la Zone. Ils se sont établis à 734,2 Mds FCFA en juin 2006 contre 607,4 Mds FCFA en juin 2005. Les autres catégories de dépôts demeurent dans l'ensemble marginales.

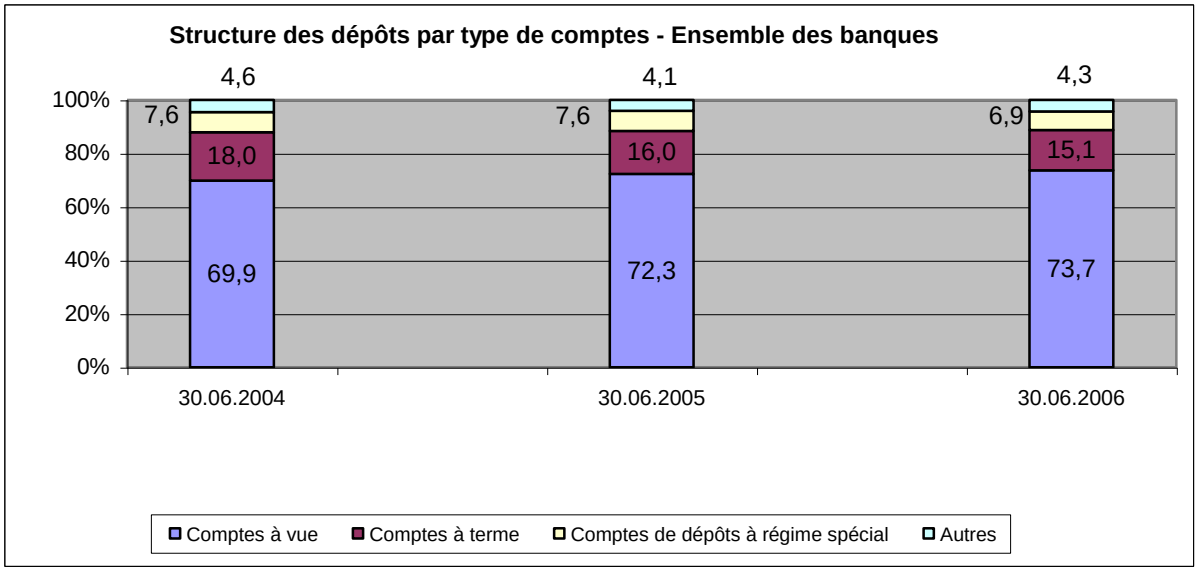

La répartition des dépôts collectés selon les types de déposants permet de souligner la forte contribution du secteur privé. En effet, 70,61 % des dépôts collectés sont issus du secteur privé contre 75,9 % en juin 2005. Ces dépôts sont revenus à 2 353,3 Mds FCFA en juin 2006 contre 1 953,4 Mds FCFA en juin 2005.

Les dépôts publics ont fortement progressé de 53,36 % pour se hisser à 509,7 Mds FCFA en juin 2006, soit 15,28 % du total des dépôts, contre 332,3 Mds FCFA en juin 2005 représentant 12,9 % des dépôts de la clientèle de la période. Les dépôts des entreprises publiques ont été ramenés de 243,7 Mds FCFA en juin 2006 à 102,9 Mds FCFA en juin 2005, soit une variation annuelle de -136,8 %.

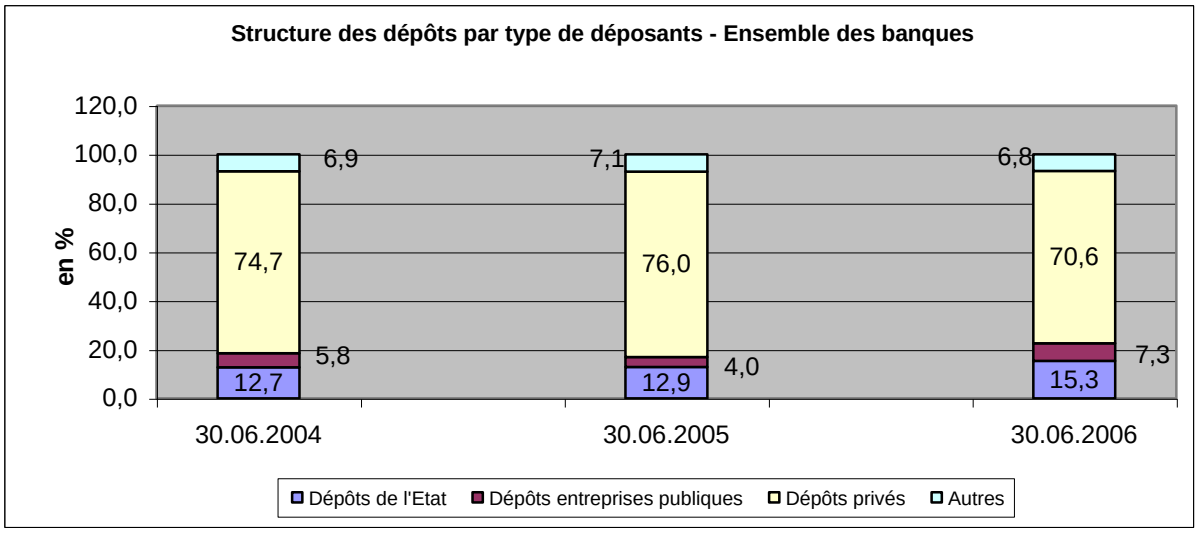

1.1.2.2. Les crédits distribués

En matière de distribution des crédits, les banques de la CEMAC ont octroyé 90,64 % de leurs concours à l'économie dont 84,2 % au secteur privé en juin 2006. En effet, sur un montant global de 1 897,8 Mds FCFA de crédits bruts distribués, les

crédits à l'économie se sont élevés à 1 720,3 Mds FCFA dont 1 598,2 Mds F CFA pour le secteur privé. Comparativement à la situation qui prévalait en juin 2005, les crédits à l'économie ont progressé de 10,53 %. Les crédits au secteur privé ont, quant à eux, varié de 13,45 % sur la période sous-revue.

Les crédits aux entreprises publiques sont passés à 122 Mds F CFA en juin 2006 (6,43 % des crédits bruts) contre 147 Mds F CFA en juin 2005 (8,6 % des crédits bruts), soit une baisse de 17,27 %. Pour ce qui est des crédits à l'Etat, ils se sont repliés de 7,5 % pour s'établir à 76,2 Mds FCFA en juin 2006 contre 82,4 Mds FCFA douze mois auparavant.

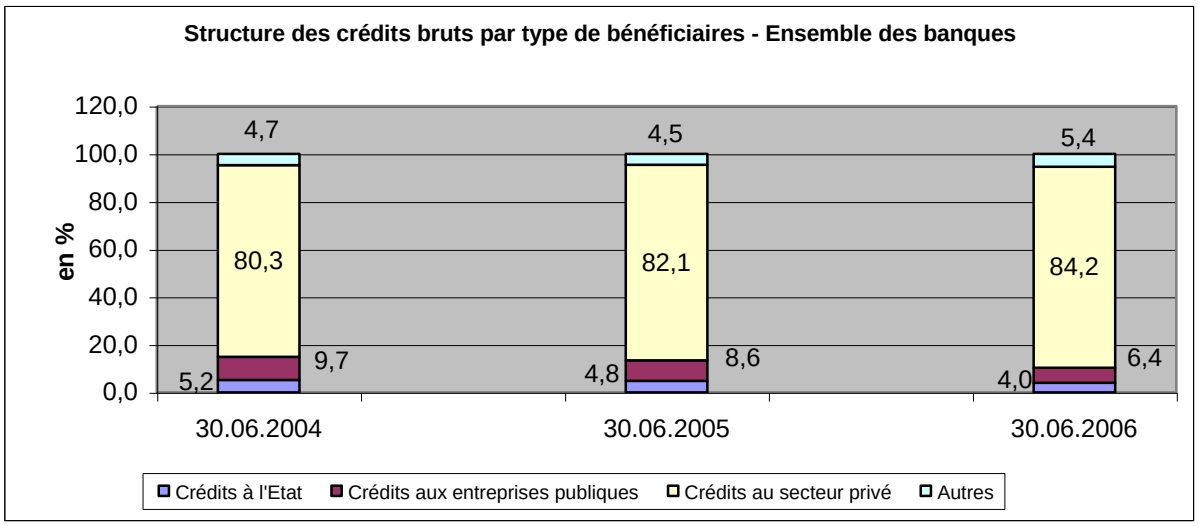

1.1.3. Evolution des opérations de trésorerie

Les emplois de trésorerie du système bancaire de la CEMAC se sont élevés à 1 994 Mds FCFA en juin 2006 contre 1 318 Mds F CFA précédemment, soit une hausse de 51,29 % sur la période. Ces emplois sont essentiellement liés aux opérations à vue qui se sont élevées à 1 190,4 Mds FCFA (59,7 % des emplois de trésorerie en juin 2006 contre 56,4 % des emplois en juin 2005). Les opérations au jour le jour et à terme ont régressé sur la période. Elles sont passées de 433,3 Mds FCFA en juin 2005 à 112,6 Mds FCFA en juin 2006, soit un net repli de 74,01 %.

Ces emplois de trésorerie ont été couverts en grande partie par l'excédent de trésorerie généré par le système bancaire de la Zone à hauteur de 87,86 % et dans une moindre mesure par les ressources de trésorerie pour 12,14 %. En effet, l'excédent de trésorerie est ressorti à 1 751,9 Mds FCFA en juin 2006 contre 1 119,4 Mds FCFA en juin 2005.

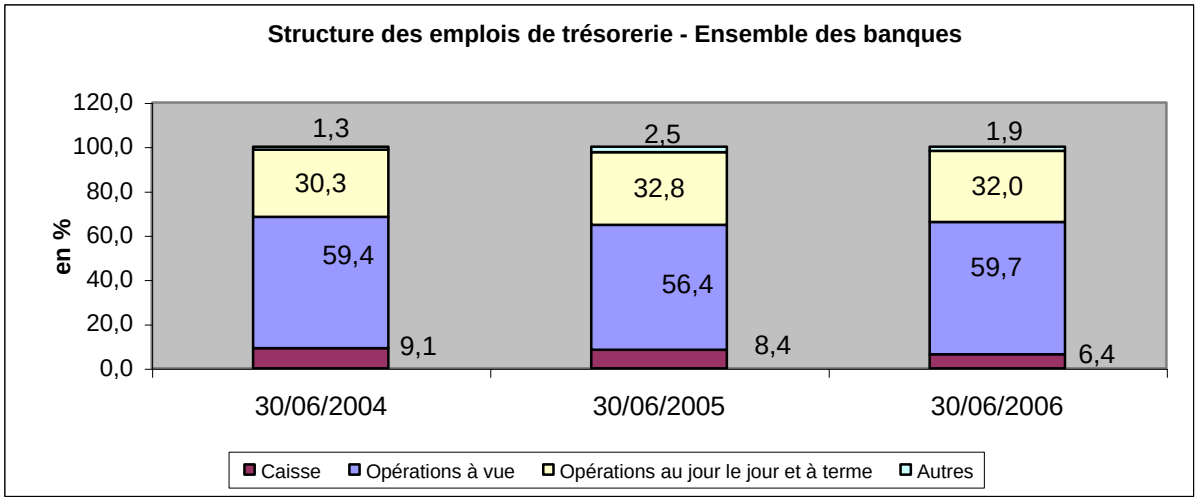

Pour sa part, les ressources de trésorerie, en progression de 22,03 % en glissement annuel, sont revenues à 242 Mds FCFA en juin 2006 contre 198,4 Mds FCFA en juin 2005. Comparativement à 2005, le poids des ressources à vue dans les ressources de trésorerie a considérablement augmenté. En effet, les ressources à vue constituent désormais 53,1 % des ressources de trésorerie en juin 2006 contre 44,1 % en juin 2005. En valeur relative, les ressources à vue se sont établies à 128,5 Mds F CFA en juin 2006 contre 87,5 Mds F CFA en juin 2005. Dans le même temps, les opérations au jour le jour et à terme sont quasiment restées stables. Le poids de ces dernières dans les ressources de trésorerie a reculé à 46,52 % en juin 2006 contre 59,4 % l'année précédente.

Le solde des opérations avec la BEAC a nettement progressé. En effet, les placements nets du système bancaire se sont chiffrés à 853,3 Mds FCFA en juin 2006 contre 563,6 Mds FCFA l'année précédente à la même date.

Enfin, il ressort des opérations avec les correspondants associés (autres établissements de crédit implantés dans la CEMAC ou correspondants extérieurs appartenant, dans les deux cas, au même réseau) un placement net de 349,4 Mds FCFA en hausse de 25,4 % par rapport en juin 2005.

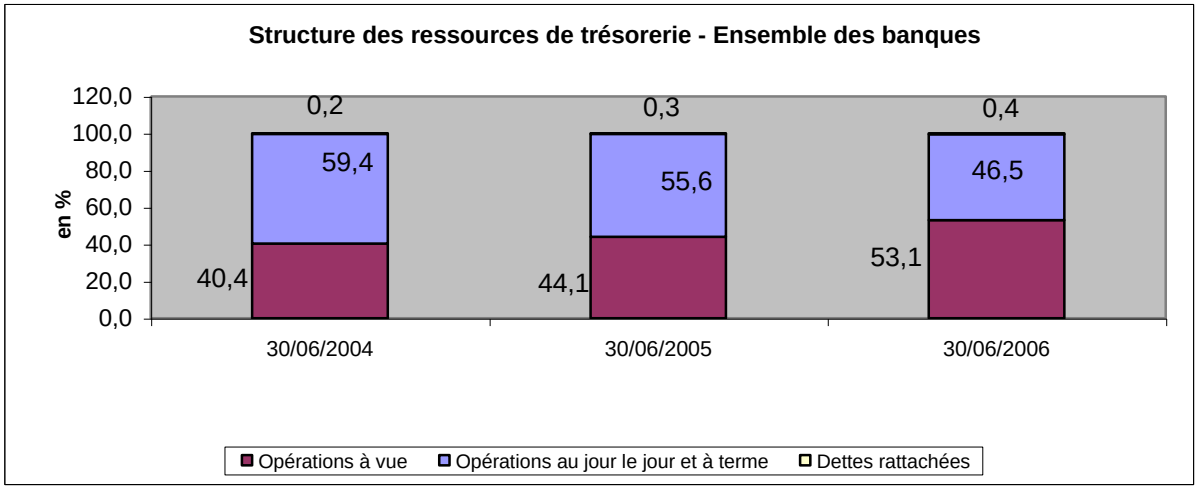

1.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 35 banques figurant dans le champ d'analyse (contre 33 banques l'année précédente à la même date) :

- 31 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum contre 27 en juin 2005;

- 26 présentent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8%, contre 22 banques l'année précédente à la même date (le minimum réglementaire étant fixé à l'époque à 7 % des fonds propres nets) ;

- 28 parviennent à respecter, dans le cadre des normes de division des risques, la limite globale[4] contre 25 un an plus tôt et seulement 9 banques se conforment à la limite individuelle[5] (comme l'année précédente à la même date) ;

- 26 présentent, s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % contre 24 banques l'année précédente à la même date ;

- 32 présentent, en ce qui concerne le rapport de liquidité, des disponibilités à vue ou à moins d'un mois supérieures ou égales à leurs exigibilités de même terme contre 28 un an plus tôt ;

- 27 parviennent, pour ce qui est du coefficient de transformation à long terme, à financer à hauteur de 50% au moins (minimum réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (le nombre de banques en conformité était de 25 l'année précédente à la même date);

- enfin, 27 maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (le nombre de banques en conformité était de 25 l'année précédente à la même date).

[4] La limite globale impose à chaque établissement de crédit de respecter en permanence un rapport maximum de 800% entre la somme des grands risques qu'il encourt et le montant de ses fonds propres nets. Par grand risque, on entend l'ensemble des risques encourus sur un même bénéficiaire et excédant 15% des fonds propres nets de la banque.

[5] La limite individuelle impose à chaque établissement de crédit de respecter en permanence un rapport maximum de 45% entre l'ensemble des risques qu'il encourt du fait de ses opérations avec un même bénéficiaire et le montant de ses fonds propres nets.

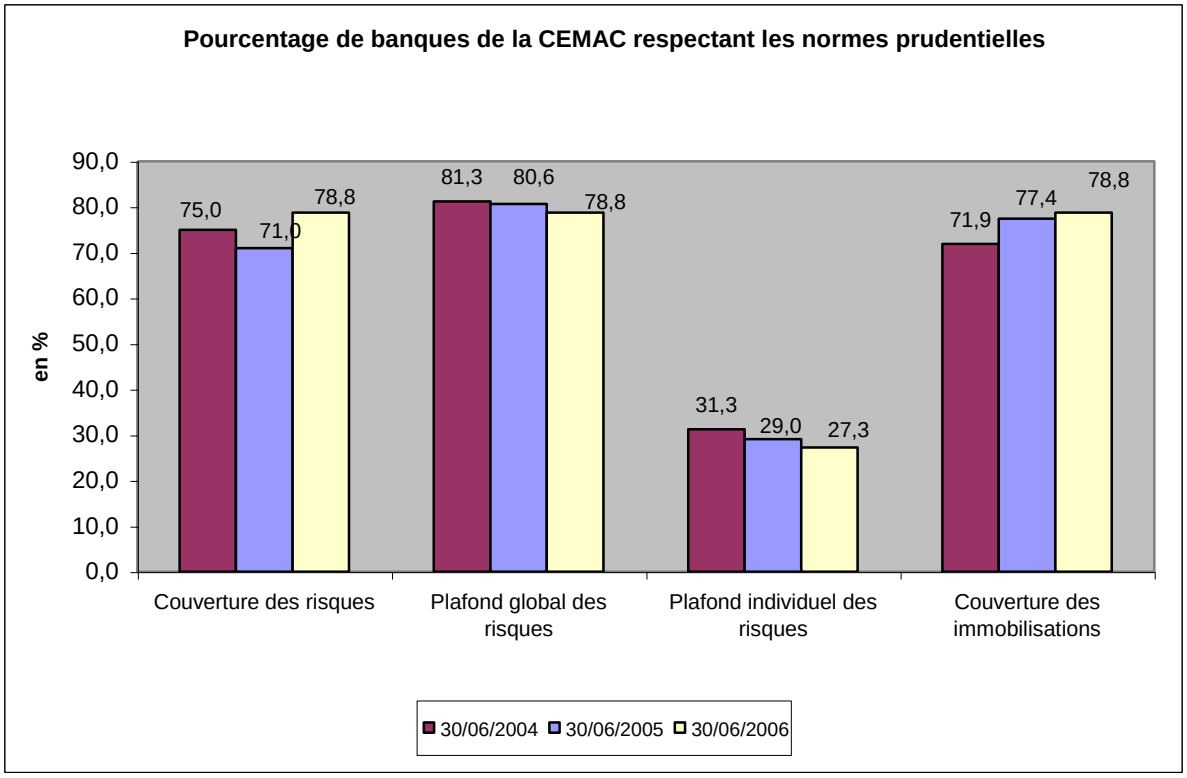

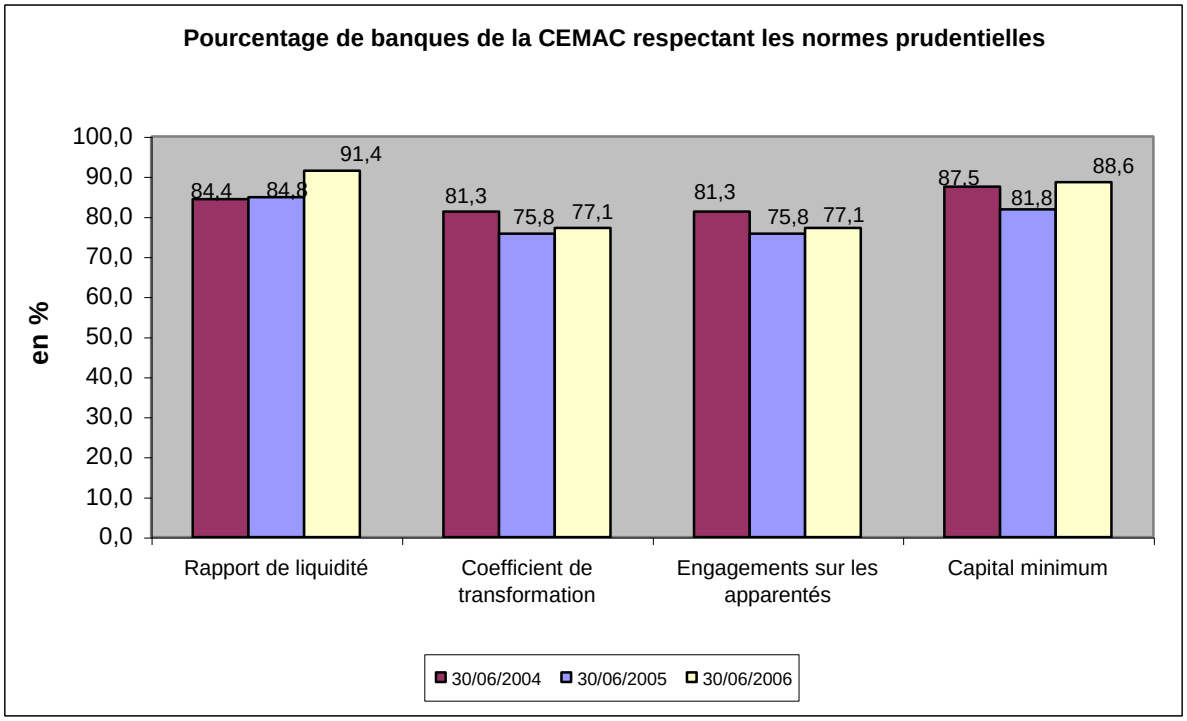

1.3. Résultats de la cotation

Sur les 35 banques en activité dans la CEMAC, 3 établissements de crédit n'ont pas fait l'objet d'une cotation en raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management. Pour ce qui concerne les autres établissements de crédit, le système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire se présente comme suit :

- sept (7) banques présentent une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2005, cet effectif était de deux (2) banques ;

- Seize (16) banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) au 30 juin 2006 contre dix-sept (17) banques douze mois plus tôt ;

- Six (6) banques ressortent en cote 3 (situation financière fragile) contre 9 banques précédemment ;

- Le nombre de banques présentant une situation financière critique (cote 4) est demeuré identique par rapport à 2005 ; cet effectif s'est maintenu à 3 banques.

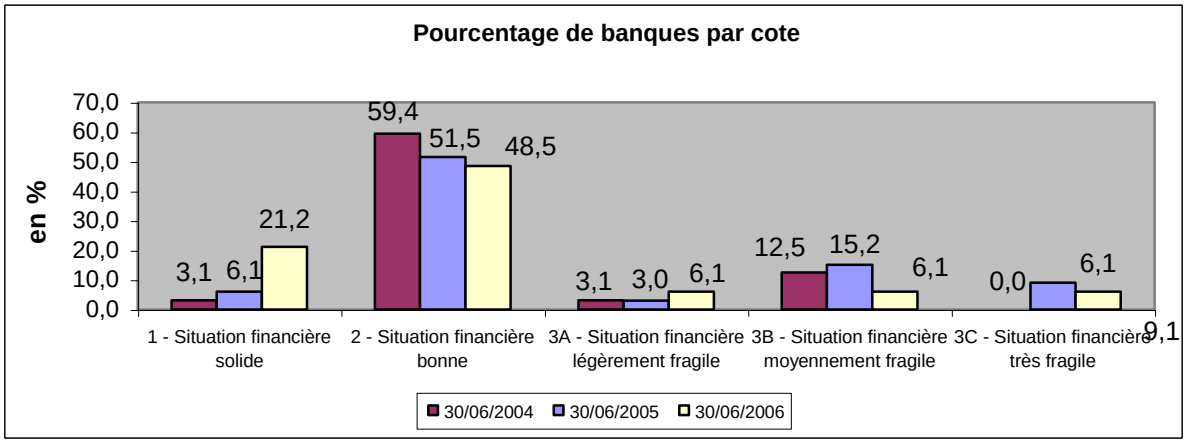

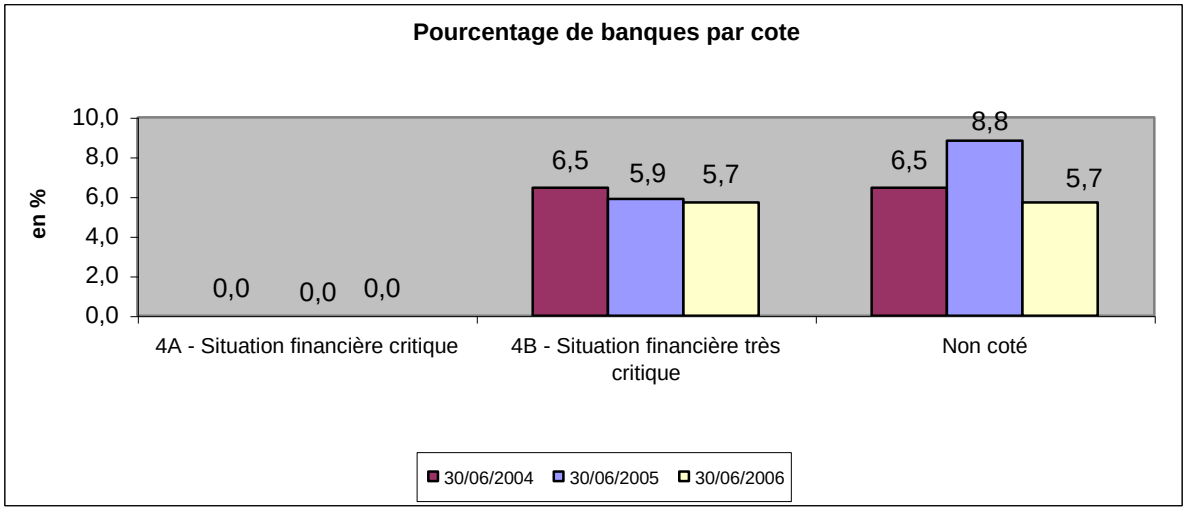

2. SITUATION PAR PAYS

2.1. Le système bancaire camerounais

Le nombre de banques en activité au Cameroun est passé de 10 banques au 30 juin 2005 à 11 banques en juin 2006. Les différents établissements de crédit exerçant au

Cameroun sont : Afriland First Bank (First Bank), Amity Bank Cameroon (Amity), Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (Bicec), Citibank Cameroon (Citi-C), Commercial Bank of Cameroon (CBC), Crédit Lyonnais Cameroun (CLC), Ecobank Cameroun (Ecobank), Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC), Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), Union Bank of Cameroon Limited (UBC) et National Financial Crédit Bank (NFC).

2.1.1. Evolution de la situation bilantielle

Les banques de la place ont affiché un total de bilan agrégé de 1 816,5 Mds FCFA en juin 2006 contre 1 405 Mds FCFA un an plus tôt, soit une progression de 29,3 % en glissement annuel.

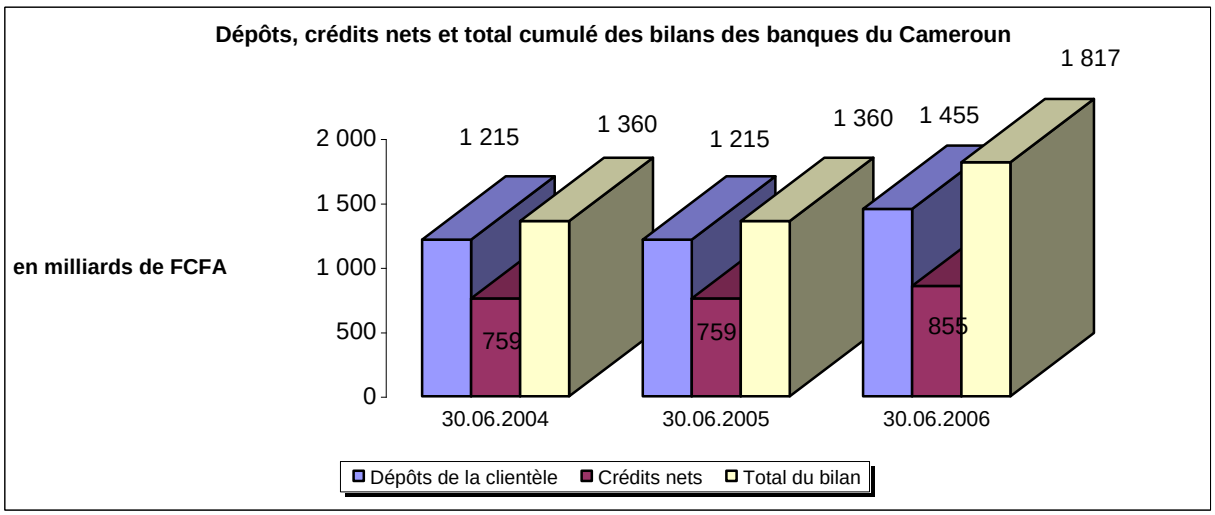

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 16,22 % pour se situer à 1 455,1 Mds FCFA en juin 2006 contre 1 252 Mds FCFA en juin 2005. A ce jour, ces derniers représentent 80,1 % du total de bilan contre 89,1 % précédemment.

La structure du portefeuille des établissements de crédit n'a pas considérablement changé comparativement à la situation qui prévalait en juin 2005. En effet, les crédits bruts à la clientèle sont ressortis à 961,7 Mds FCFA en juin 2006 contre 910 Mds FCFA en juin 2005. Le montant des créances en souffrance est demeuré stable sur la période, soit 118,2 Mds FCFA. En conséquence, les crédits nets n'ont augmenté que de 45,6 Mds FCFA en valeur absolue pour s'établir à 854,6 Mds FCFA en juin 2006 contre 809 Mds FCFA un an auparavant. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'est ainsi amélioré de 5,8 points. Il s'est établi à 90,6 % en juin 2006 contre 84,8 % précédemment. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 15,5 Mds FCFA, contre 12 Mds FCFA en juin 2005.

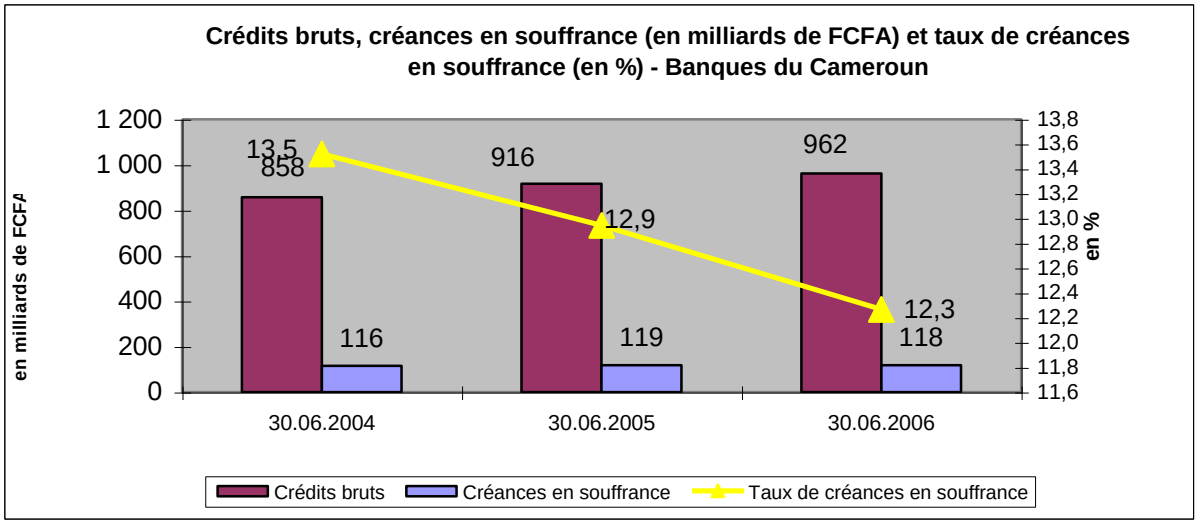

La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 151,3 % en juin 2006 (contre 137,6 % en juin 2005). Il en a résulté un excédent de ressources clientèle de 600,5 Mds FCFA en juin 2006 contre 443 Mds FCFA un an plus tôt.

Le déficit des capitaux permanents des établissements de crédit du Cameroun s'est réduit de 54,1 % du fait de la hausse des capitaux permanents (173 Mds FCFA en juin 2006 contre 154 Mds FCFA en juin 2005). Il est passé de 27 Mds FCFA en juin 2005 à 12,4 Mds FCFA en juin 2006.

Enfin, les banques du Cameroun ont généré un excédent de trésorerie de 603,2 Mds FCFA en juin 2006 contre 419,4 Mds FCFA en juin 2005.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	**1 215 117**		**1 260 223**		**1 455 145**
Crédits bruts	**857 941**		**916 227**		**961 720**
Créances en souffrance	**115 861**		**118 589**		**118 161**
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	**98 622**		**100 428**		**107 099**
CREDITS NETS	**759 319**		**815 799**		**854 621**
CAPITAUX PERMANENTS	**131 076**		**154 795**		**173 312**
VALEURS IMMOBILISEES	**187 170**		**180 494**		**185 786**
AUTRES POSTES NETS	**13 346**		**668**		**15 185**
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	**413 050**		**419 393**		**603 235**
TOTAL DU BILAN	**1 359 539**		**1 415 686**		**1 816 523**

2.2.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 11 banques figurant dans le champ d'analyse (contre 10 banques l'année précédente à la même date) :

- 9 établissements sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum contre 8 un an plus tôt ;
- en matière de solvabilité, 7 extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, contre 6 banques l'année précédente à la même date ;
- concernant la division des risques, 8 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15% desdits fonds propres contre 6 un an plus tôt. En revanche, 3 établissements, contre 2 en juin 2005, se conforment à la limite individuelle, en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets, contre 2 banques l'année précédente à la même date ;
- pour ce qui est de couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 7 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % contre 6 banques à la même date en 2005 ;
- sur la liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour toutes les banques contre 8 en juin 2005 ;
-quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 8 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes contre 7 en juin 2005 ;
- enfin, 9 établissements maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15% des fonds propres nets contre 8 en juin 2005 ;

Au total, 3 banques seulement disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat contre 2 banques l'année précédente. Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant à la liquidité, aux engagements sur les apparentés, au rapport de liquidité et à la représentation du capital minimum. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.1.3. Résultats de la cotation

Toutes les banques en activité au Cameroun ont été cotées au 30 juin 2006. Dans l'ensemble, la situation du système bancaire camerounais apparaît satisfaisante. Les résultats de la cotation sont les suivants :

- 4 banques ressortent en cote 1 (situation financière solide) contre aucune l'année précédente ;
- le nombre d'établissements en cote 2 (bonne situation financière) est passé à 4 en juin 2006 contre 6 banques en juin 2005 ;
- 2 banques affichent une cote 3 (situation financière fragile) en juin 2006. Il y a un, aucune banque ne se trouvait dans cette position ;

- enfin, le nombre de banques en cote 4 (situation financière est critique) est demeuré identique par rapport à l'année écoulée.

2.2. Le système bancaire centrafricain

Le nombre de banques en activité en RCA est demeuré identique (3 banques) en juin 2006 ; il s'agit de : Banque Internationale pour le Centrafrique (BICA), Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC) et Commercial Bank Centrafrique (CBCA).

2.2.1. Evolution de la situation bilantielle

En progression de 50 % par rapport en juin 2005, le total agrégé des bilans des établissements de crédit de la RCA s'est établi à 69 Mds FCFA en juin 2006 contre 46 Mds FCFA précédemment.

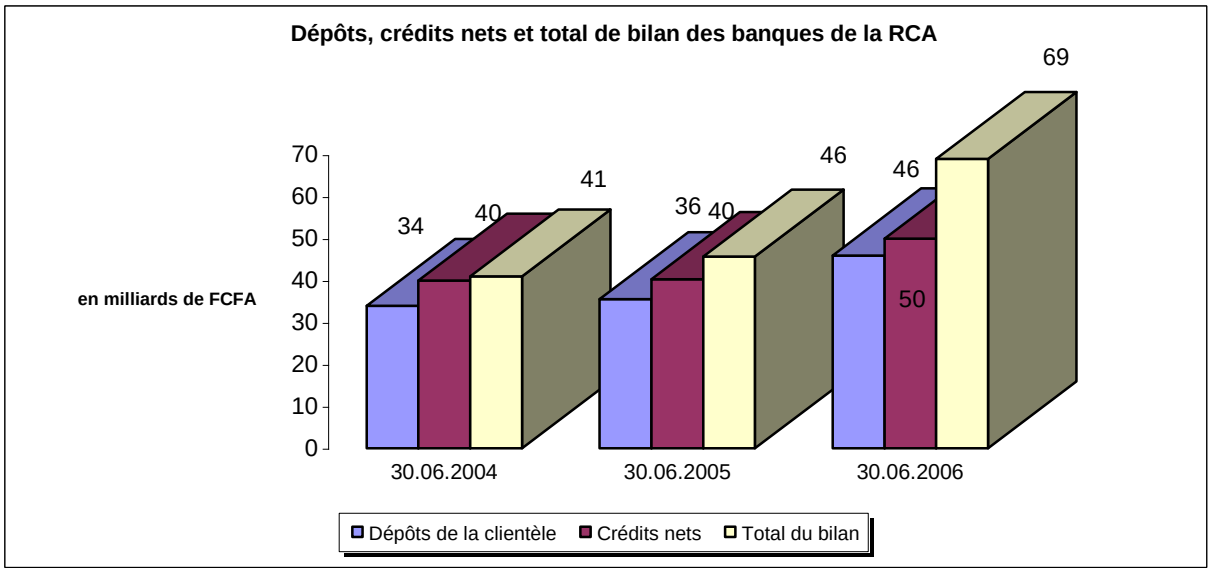

Les dépôts de la clientèle se sont établis à 45,7 Mds en juin 2006 contre 36 Mds auparavant, soit une progression de 26,94 % en variation annuelle. Ces derniers représentent 66,23 % du total de bilan, en baisse de 11,57 points par rapport à la situation qui prévalait en juin 2005.

Pour leur part, les crédits bruts sont ressortis à 66,7 Mds en juin 2006, en hausse de 21,27 % par rapport à leur niveau de juin 2005. Les créances en souffrance ont enregistré une progression de 14,2 % pour se situer à 21,7 Mds en juin 2006 contre 19 Mds un an plus tôt traduisant ainsi une légère dégradation du portefeuille des banques de la place. En conséquence, les provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle sont montées à 16,5 Mds en juin 2006 contre 15 Mds auparavant.

Les crédits nets sont passés de 40 Mds en juin 2005 à 50 Mds en juin 2006, soit une hausse de 25 % compte tenu de la progression plus importante des crédits bruts rapportée à celle des créances en souffrance. Les crédits nets représentent, en juin

2006, 72,46 % du total du bilan contre 88,2 % un an plus tôt.

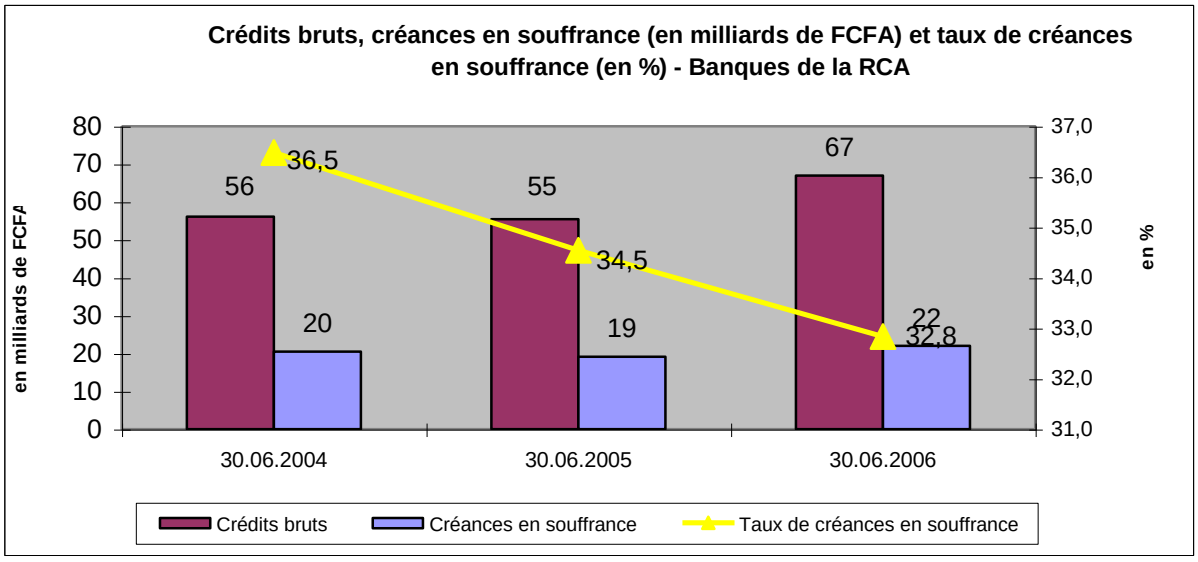

Le taux de couverture des crédits par les dépôts a baissé de 19,76 points par rapport en juin 2005 pour s'établir à 68,44 % en juin 2006. En conséquence, le déficit des opérations avec la clientèle généré par l'ensemble des banques centrafricaines est passé de 5 Mds en juin 2005 à 4,5 Mds en juin 2006.

L'excédent des capitaux permanents par rapport aux valeurs immobilisées s'est établi à 7,5 Mds en juin 2006 contre 6 Mds en juin 2005.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	**33 706**		**35 571**		**45 727**
Crédits bruts	**56 165**		**55 427**		**66 770**
Créances en souffrance	**20 487**		**19 147**		**21 676**
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	**15 882**		**15 076**		**16 540**
CREDITS NETS	**40 283**		**40 351**		**50 230**
CAPITAUX PERMANENTS	**7 580**		**9 991**		**11 370**
VALEURS IMMOBILISEES	**3 315**		**3 791**		**3 863**
AUTRES POSTES NETS	**-143**		**187**		**56**
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	**-2 455**		**1 607**		**2 948**
TOTAL DU BILAN	**41 286**		**45 749**		**69 088**

2.2.2. Respect des normes prudentielles

De l'analyse prudentielle, il ressort que :

- le nombre d'établissements respectant la norme relative à la représentation du capital minimum est de 2 comme en juin 2005 ;
- 2 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds

propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant ;
- 2 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant). En revanche, le nombre d'établissements en conformité avec la limite individuelle n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45% des fonds propres nets est passé de 1 en juin 2005 à 2 en juin 2006 ;
- sur la couverture des immobilisations, le nombre d'établissements en conformité avec cette disposition réglementaire est de 2 comme un en juin 2005 ;
- le ratio de liquidité n'est respecté que par 2 établissements contre un seul un an plus tôt (les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 2 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes ;
- enfin, 2 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, un seul établissement dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date).

Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant aux engagements sur les apparentés, au coefficient de transformation, à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, à la limitation de la somme des grands risques, au ratio de liquidité, à la couverture des risques par les fonds propres nets et à la représentation du capital minimum. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.2.3. Résultats de la cotation

Selon le système de cotation de la Commission Bancaire (SYSCO), la répartition des différentes cotes se présentent comme suit :

- le nombre de banques présentant une situation financière solide (cote 1) est demeuré identique par rapport en juin 2005, soit une banque ;
- une banque affiche une bonne situation financière (cote 2) en juin 2006 contre aucune banque un an plus tôt ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour une banque au 30 juin 2006 contre une banque au 30 juin 2005.

2.3. Le système bancaire congolais

Au 30 juin 2006, les quatre banques en activité sont : BGFIBANK Congo, Banque Commerciale Internationale (BCI), Crédit Lyonnais Congo (CLCO) et La Congolaise de Banque (LCB).

2.3.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total agrégé des bilans des banques congolaises a progressé de 94,9 % pour s'établir à 514,7 Mds en juin 2006 contre 264 Mds un an plus tôt.

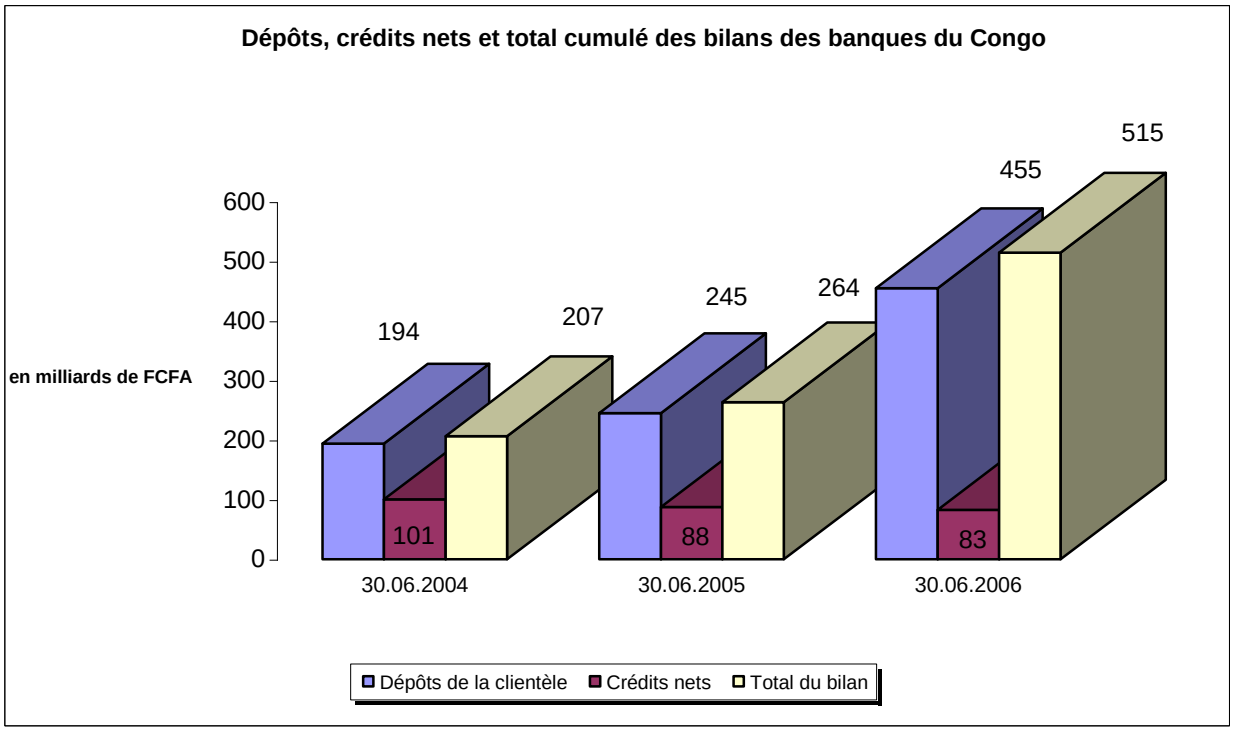

Les dépôts de la clientèle se sont accrus à 454,7 Mds en juin 2006 (88,34 % du total du bilan) contre 245 Mds précédemment (93,1 % du total du bilan), soit une croissance de 85,59 % en variation annuelle.

L'encours des crédits bruts à la clientèle, pour leur part, s'est contracté de 5 % sur la période. Il est passé de 90 Mds en juin 2005 à 85,2 Mds en juin 2006. Les créances en souffrance se sont fortement repliées du fait de la restructuration de la COFIPA. Elles sont revenues à 3,2 Mds en juin 2006 contre 13 Mds l'année précédente.

Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle ont connu une légère hausse de 30 % en variation annuelle. Elles se sont établies à 2,6 Mds en juin 2006. En conséquence, les crédits nets sont revenus à 82,6 Mds à fin juin 2006, en baisse de 6,1 % sur la période sous-revue. Ces derniers représentent, au 30 juin 2006, 16 % du total de bilan contre 33,2 % en juin 2005.

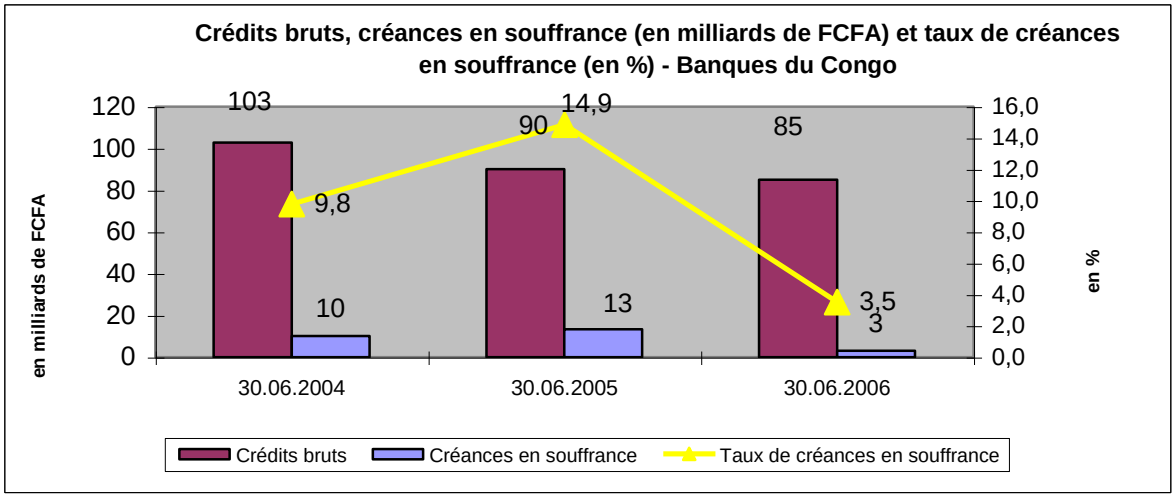

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions est passé de 18,2 % en juin 2005 à 80,8 % au 30 juin 2006. Le besoin de provisions complémentaires résultant des observations des dernières missions de vérification et des déclarations des banques a considérablement baissé. Il est revenu à 701 millions en juin 2006 contre 4 Mds en juin 2005, soit une baisse de 82,5 %.

Compte tenu du faible montant des crédits octroyés à la clientèle, le taux de couverture des crédits par les dépôts a atteint 533,7 % en juin 2006 alors qu'il était à 280,0 % en juin 2005. Par conséquent, l'excédent des ressources clientèle est passé de 158 Mds en juin 2005 à 372 Mds en juin 2006.

Le déficit des capitaux permanents d'un milliard de FCFA que présentait les banques congolaises en juin 2005 a été totalement résorbé suite à la restructuration de la COFIPA. Au 30 juin 2006, l'ensemble des banques du Congo affiche un excédent des capitaux permanents par rapport aux valeurs immobilisées de 11,7 Mds.

Les banques congolaises ont généré un excédent de trésorerie de 376,9 Mds en juin 2006 en hausse de 147,96 % en variation annuelle. Cet excédent représente désormais 73,22 % du total de bilan contre 57,8 % du total du bilan en juin 2005.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	**194 374**		**245 492**		**454 692**
Crédits bruts	**102 770**		**90 104**		**85 238**
Créances en souffrance	**10 059**		**13 385**		**3 235**
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	**2 238**		**2 442**		**2 614**
CREDITS NETS	**100 532**		**87 662**		**82 624**
CAPITAUX PERMANENTS	**8 506**		**18 322**		**28 097**
VALEURS IMMOBILISEES	**14 561**		**18 950**		**16 439**
AUTRES POSTES NETS	**3 850**		**-4 728**		**-6 818**
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	**91 637**		**152 474**		**376 908**
TOTAL DU BILAN	**206 730**		**263 814**		**514 723**

2.3.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, il ressort que :

- 4 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum contre 3 établissements un an plus tôt ;
- en matière de solvabilité, le nombre de banques extériorisant un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % est passé à 4 contre une banque en juin 2005 ; (le minimum réglementaire étant fixé à l'époque à 7% des fonds propres nets) ;
- dans le cadre des normes de division des risques, toutes les banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres contre 2 établissements un an auparavant. En revanche, un établissement parvient à se conformer à la limite individuelle de 45 % des fonds propres nets pour les engagements pondérés portés sur un même bénéficiaire contre aucune banque en à la même période en juin 2005 ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 3 banques extériorisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % contre 2 banques en juin 2005 ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour les 4 banques (comme un an auparavant) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 3 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes contre 2 banques un an plus tôt ;
- enfin, toutes les banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets contre 2 banques en juin 2005.

Au total, aucune des banques analysées ne dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat.

Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant à la couverture des risques, au ratio de liquidité et à la représentation du capital minimum. La norme relative à la division des risques constitue celle à l'égard de laquelle le plus grand nombre d'établissements se retrouve en infraction.

2.3.3. Résultats de la cotation

La situation du système bancaire congolais apparaît satisfaisante dans l'ensemble. En effet, les trois banques recensées affichent une bonne situation financière (cote 2) en juin 2006. Un an plus tôt, la situation était plus contrastée. En effet, les différentes cotes des banques étaient les suivantes :

- aucune banque n'affichait une situation financière solide (cote 1) ; la situation était identique au 30 juin 2004 ;
- 2 banques étaient classées en cote 2 (bonne situation financière) ; cet effectif était nul au 30 juin 2004 ;
- une banque figurait en cote 3 (situation financière fragile) ; au 30 juin 2004, cet effectif était de 3 banques ;
- la situation financière était critique (cote 4) pour une banque, comme au 30 juin 2004.

2.4. Le système bancaire gabonais

Le nombre de banques en activité au Gabon est demeuré identique à l'année écoulée, à savoir 6 banques. Il s'agit de : Banque Gabonaise de Développement (BGD), Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG), BGFIBANK (BGFI-Gabon), Citibank N.A. (CITI-G), Financial Bank Gabon (FBG) et Union Gabonaise de Banque (UGB).

2.4.1. Evolution de la situation bilantielle

En progression de 41,79 % en variation annuelle, le total agrégé des bilans des banques gabonaises s'est établi à 1 142,8 Mds en juin 2006. Les dépôts collectés se sont élevés à 854,7 Mds (74,79 %) en juin 2006 contre 634 Mds FCFA précédemment (78,7 % du total du bilan).

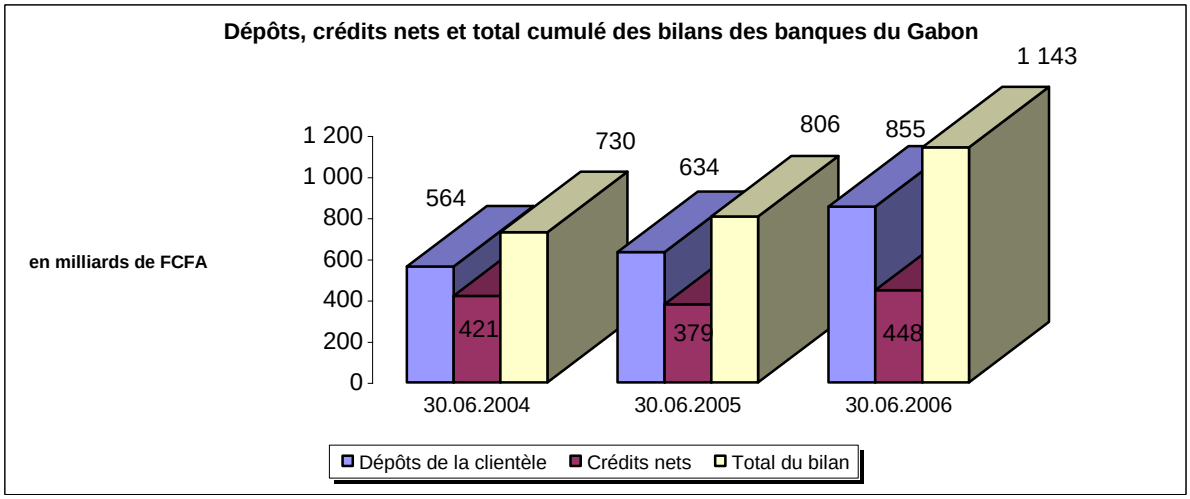

Les crédits bruts à la clientèle sont passés de 436 Mds en juin 2005 à 500,9 Mds en juin 2006, soit une hausse de 14,89 %. Les créances en souffrance ont enregistré un léger repli sur la période. Elles sont revenues à 70,2 Mds en juin 2006 contre 73 Mds un an plus tôt. Ces dernières représentent 14 % des crédits bruts en juin 2006 en baisse de 2,8 points par rapport à la situation qui prévalait en juin 2005, traduisant une légère amélioration de la qualité du portefeuille des banques de la place.

En conséquence, les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont passées de 56 Mds en juin 2005 à 52,6 Mds en juin 2006. Les crédits nets, quant à eux, sont ressortis à 448,3 Mds en juin 2006, en hausse de 18,28 % en variation annuelle.

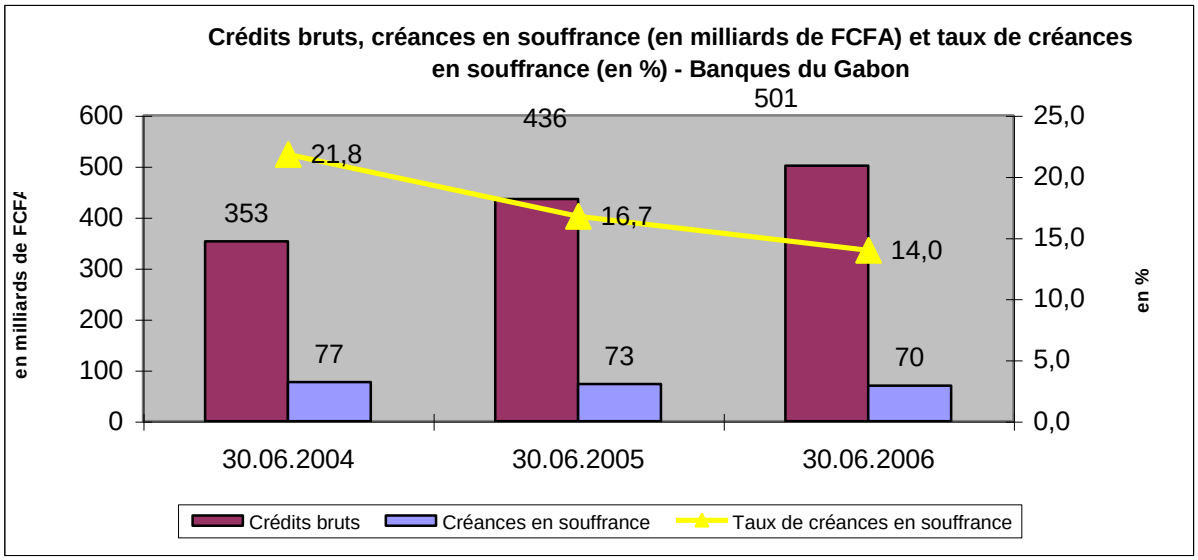

Le taux de couverture des créances douteuses par les provisions a reculé de 1,9 point par rapport à la situation de juin 2005 ; il s'est établi à 74,9 % en juin 2006. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 1,7 Md en juin 2006 contre un milliard FCFA l'année précédente à la même date.

La couverture des crédits par les dépôts est revenue 170,6 % en juin 2006, en hausse de 3,5 points par rapport en juin 2005. L'excédent des ressources résultant des opérations avec la clientèle s'est élevé à 406,3 Mds en juin 2006, soit une hausse de 59,97 % en variation annuelle.

L'excédent des capitaux permanents par rapport aux valeurs immobilisées dégagé par les banques gabonaises est revenu à 44 Mds à fin juin 2006 contre 51 Mds un an plus tôt.

A fin juin 2006, les banques gabonaises ont généré un excédent de trésorerie de l'ordre de 463,8 Mds (40,58 % du total du bilan) contre 316 Mds FCFA (39,2 % du total du bilan).

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	**563 817**		**633 927**		**854 651**
Crédits bruts	**480 698**		**435 706**		**500 873**
Créances en souffrance	**84 678**		**73 241**		**70 222**
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	**59 633**		**56 224**		**52 603**
CREDITS NETS	**421 065**		**379 482**		**448 270**
CAPITAUX PERMANENTS	**155 041**		**161 660**		**167 676**
VALEURS IMMOBILISEES	**111 450**		**110 860**		**123 064**
AUTRES POSTES NETS	**11 174**		**10 423**		**12 786**
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	**197 517**		**315 668**		**1 142 758**
TOTAL DU BILAN	**730 032**		**806 010**		**44 612**

2.4.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, il ressort que :

- le nombre d'établissements en conformité avec la norme de représentation du capital minimum est passé de 5 banques en juin 2005 à 6 banques en juin 2006 ;
- le critère relatif à la solvabilité (ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %) a été respecté par tous les établissements en activité au 30 juin 2006 comme un an auparavant ;
- s'agissant de la norme relative à la division des risques, les 6 banques sont parvenues à maintenir en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant). En revanche, 2 établissements contre 3 banques en juin 2005, ont présenté des engagements sur un même bénéficiaire supérieurs à 45 % de leurs fonds propres nets ;
- le ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes est respecté par l'ensemble des banques comme un an auparavant ;
- à l'instar de la situation qui prévalait en juin 2005, le ratio de liquidité (les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum

réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme) est respecté par toutes les banques en activité ;
- en ce qui concerne le coefficient de transformation à long terme, la situation est demeurée identique par rapport en juin 2005. Les 6 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes ;
- enfin, le nombre de banque dont la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel se situe en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets est demeuré identique par rapport 2005 à la même date (6 banques).

2.4.3. Résultats de la cotation

Au regard du système de la cotation de la COBAC, le système bancaire gabonais apparaît satisfaisant. En effet, les différentes cotes obtenues par les 6 banques en activité au Gabon sont les suivantes :

- 2 banques affichent une situation financière solide (cote 1) au 30 juin 2006 contre une banque l'année précédente;
- 4 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) au 30 juin 2006 comme l'année précédente ;
- aucune banque ne figure en cote 3 (situation financière fragile), comme au 30 juin 2005 ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4), comme au 30 juin 2005.

2.5. Le système bancaire équato-guinéen

Au 30 juin 2006, le nombre d'établissements de crédit en activité en Guinée Equatoriale est passé de 3 à 4. Il s'agit de : BGFIBANK Guinée Equatoriale (BGFI GE), CCEI BANK GE (CCEI GE), Société Générale de Banques en Guinée Equatoriale (SGBGE) et de Banco Nacional de Guinéa Ecuatorial (BANGE).

2.5.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total agrégé des bilans des banques équato-guinéennes s'est établi à 434,1 Mds en juin 2006, en progression de 49,18 % en variation annuelle, du fait du démarrage des activités de BANGE. Les dépôts de la clientèle se sont accrus de 47,23 % pour s'établir à 384,28 Mds en juin 2006 contre 261 Mds en juin 2005.

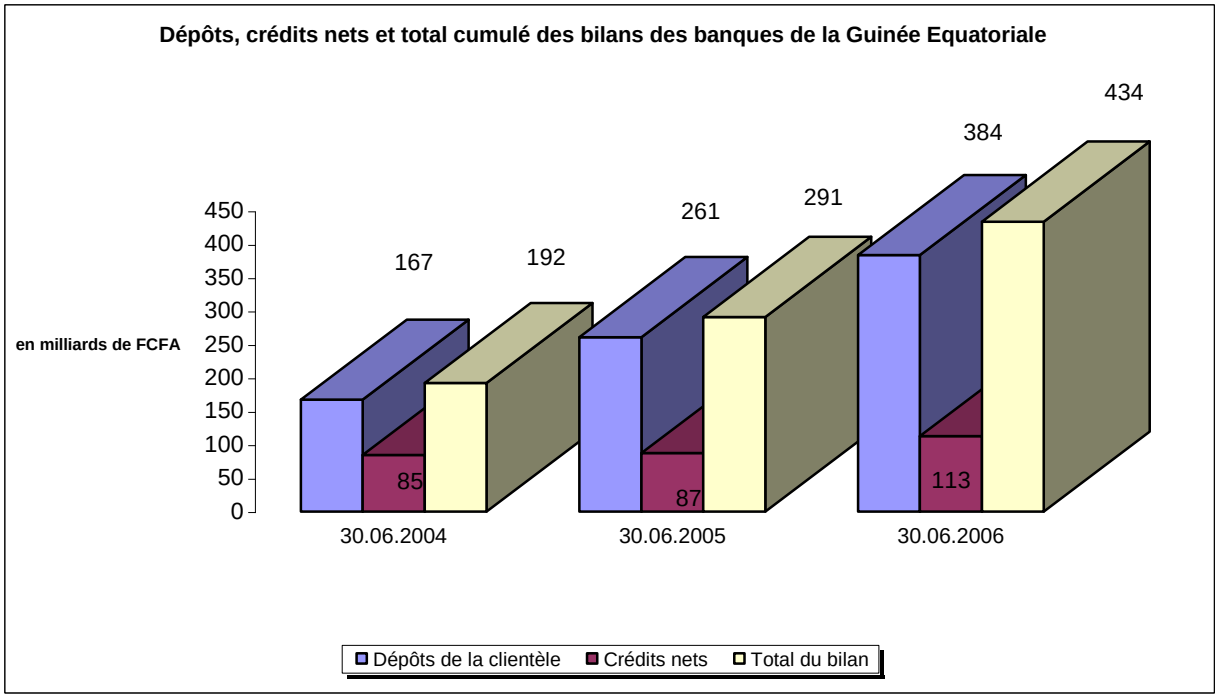

Les crédits bruts à la clientèle ont évolué de 32,58 % pour se situer à 128,6 Mds en juin 2006 contre 97 Mds un an plus tôt. Les créances en souffrance sont ressorties à 22,2 Mds en juin 2006, en augmentation de 48 % par rapport en juin 2005. Ces derniers représentent 17,26 % des crédits bruts en juin 2006 en hausse de 2,06 points par rapport en juin 2005 traduisant une légère dégradation du portefeuille des banques.

Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont revenues à 15 Mds en juin 2006, en hausse de 66,7 % en variation annuelle. En conséquence, les crédits nets sont passés à 112,7 Mds en juin 2006 (25,96 % du total du bilan) contre à 87 Mds (30 % du total du bilan) un an plus tôt.

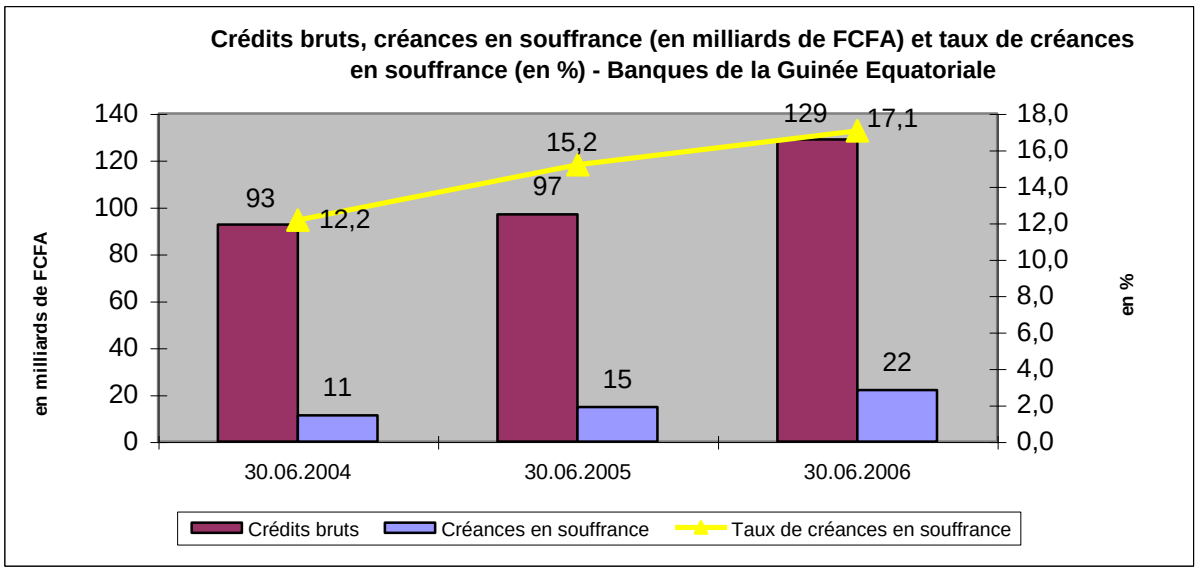

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions a augmenté

de 3,07 points en juin 2006 pour se situer à 67,57 %.

La couverture des crédits par les dépôts est demeurée stable à 298 % sur la période sous-revue. En conséquence, l'excédent des ressources que les opérations avec la clientèle a généré s'est établi à 271,6 Mds, en hausse de 56,1 % en variation annuelle.

L'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées est passé de 14 Mds en juin 2005 à 19,5 Mds en juin 2006, soit une progression de 39,3 %.

Enfin, l'excédent de trésorerie dégagé par les banques équato-guinéennes a progressé de 52,27 % en variation annuelle pour se situer à 295,4 Mds en juin 2006.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	**167 460**		**261 166**		**384 281**
Crédits bruts	**92 601**		**96 984**		**128 623**
Créances en souffrance	**11 259**		**14 724**		**22 150**
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	**8 006**		**9 491**		**15 959**
CREDITS NETS	**84 595**		**87 493**		**112 664**
CAPITAUX PERMANENTS	**22 054**		**24 485**		**30 600**
VALEURS IMMOBILISEES	**8 372**		**10 349**		**11 086**
AUTRES POSTES NETS	**2 875**		**5 724**		**4 283**
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	**99 422**		**193 533**		**295 414**
TOTAL DU BILAN	**192 389**		**291 375**		**434 105**

2.5.2. Respect des normes prudentielles

Compte tenu du démarrage tardif des activités de BANGE, cet établissement n'a pas été pris en compte dans l'analyse des normes prudentielles en raison de l'indisponibilité des données. Ainsi, au plan de l'analyse prudentielle, il ressort que :

- le nombre de banques équato-guinéennes en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum est demeuré identique par rapport à l'année écoulée, à savoir 3 banques ;
- s'agissant de la solvabilité, 2 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % contre 2 banques l'année précédente ;
- en matière de division des risques, à l'instar de la situation qui prévalait en juin 2005, 3 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres nets. En revanche, aucun établissement n'a respecté la limite individuelle en n'entretenant pas des risques pondérés sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets alors que l'année précédente, 2 banques

respectaient cette norme ;
- le ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes s'est situé au-delà de 100 % pour l'ensemble des banques ; en juin 2005, le nombre d'établissements en conformité était déjà de 3 ;
- l'ensemble des banques de la place a affiché un ratio de liquidité se situant en moyenne à 347 % ; en juin 2005, 2 établissements seulement respectaient cette exigence réglementaire ;
- 2 banques, contre 3 banques au 30 juin 2005, sont parvenues à respecter la norme relative au coefficient de transformation à long terme ;
- enfin, les engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel de 2 banques se sont situés au-dessus du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets contre 3 banques un an auparavant.

Au total, aucune banque ne dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat ; cet effectif était de 2 un an plus tôt. Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant à la représentation du capital minimum, à la liquidité, à la division des risques, à la couverture des risques et à la couverture des immobilisations. En revanche, les engagements sur les apparentés représentent la norme qui a été transgressée par le plus grand nombre de banques.

2.5.3. Résultats de la cotation

La situation du système bancaire équato-guinéen n'a pas évolué comparativement à celle qui prévalait en juin 2005. Toutefois, il convient de signaler que BANGE n'a pas fait l'objet d'une cotation pour la raisons relevée ci-dessus. Ainsi, les différentes cotes obtenues par les banques sont :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2005, cet effectif était également nul ;
- 2 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; comme au 30 juin 2005 ;
- une banque figure en cote 3 (situation financière fragile) ; au 30 juin 2005, cet effectif était nul ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4), comme au 30 juin 2005.

2.6. Le système bancaire tchadien

Les 7 banques en activité au Tchad sont : Banque Agricole du Soudan au Tchad (BAST), Banque Commerciale du Chari (BCC), Banque Internationale pour l'Afrique au Tchad (BIAT), Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC), Commercial Bank Tchad (CBT), Financial Bank Tchad (FBT) et Société Générale Tchadienne de Banque (SGTB).

2.6.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total agrégé des bilans des banques tchadiennes s'est inscrit en hausse de 36

% en variation annuelle pour s'établir à 220,4 Mds en juin 2006. Les dépôts de la clientèle sont restés stables sur la période sous-revue, soit 138,4 Mds.

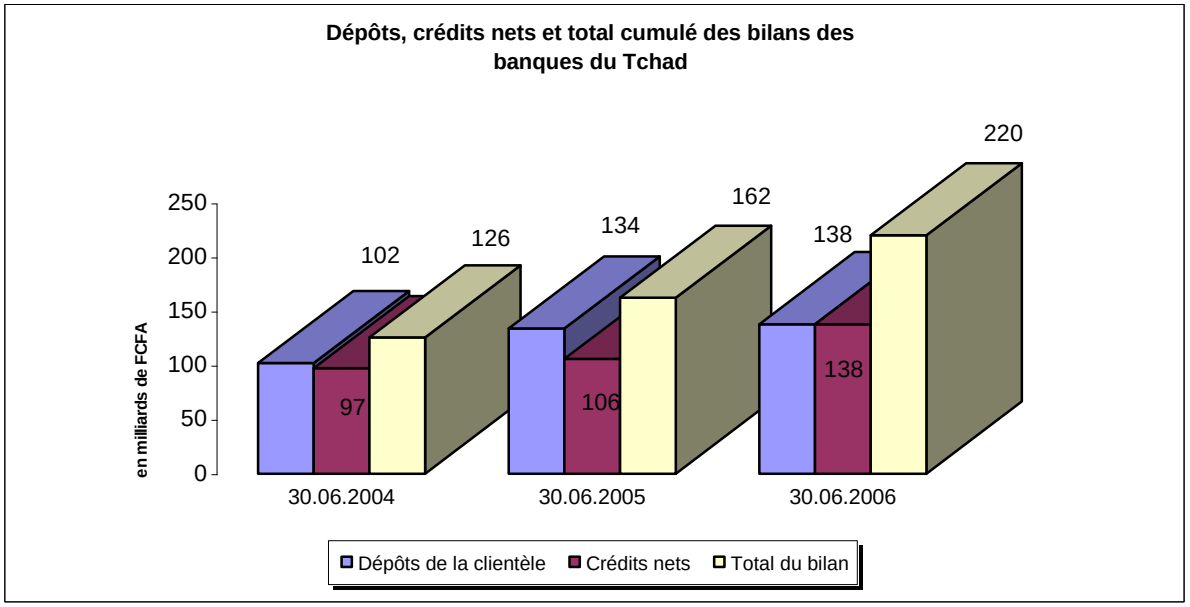

Les crédits bruts à la clientèle ont progressé de 26,7 % pour se situer à 154,6 Mds en juin 2006 contre 122 Mds FCFA un an plus tôt. Les créances en souffrance se sont réduites de 16,5 %. Elles sont revenues à 19,2 Mds en juin 2006 contre 23 Mds en juin 2005.

Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle se sont maintenues au niveau atteint l'année dernière, soit 16 Mds. En conséquence, les crédits nets ont progressé de 30,47 % en variation annuelle pour se situer à 138,4 Mds en juin 2006. Ces derniers représentent 62,79 % du total de bilan, en baisse de 2,5 points par rapport à la situation qui prévalait en juin 2005.

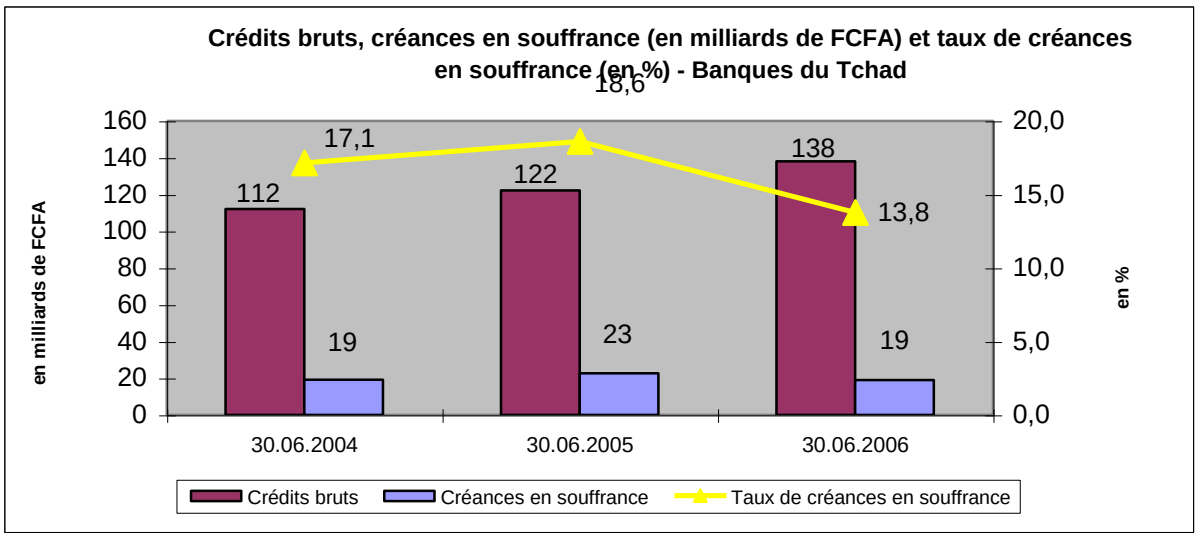

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions est ressorti

à 84,38 % en juin 2006 en hausse de 13,3 points par rapport en juin 2005. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires d'un milliard en juin 2006 identique à celui de l'année précédente à la même date.

La couverture des crédits par les dépôts a baissé de 37 points sur la période pour se situer à 89,5 % en juin 2006 contre 126,5 % un an plus tôt.

L'excédent de trésorerie généré par l'ensemble des banques du Tchad s'est fortement contracté. Il est passé de 39 Mds (24,2 % du total du bilan) en juin 2005 à 9,6 Mds en juin 2006 (4,4 % du total du bilan), soit une baisse de 75,38 %.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	102 127		134 117		138 443
Crédits bruts	112 002		122 203		154 580
Créances en souffrance	19 208		22 736		19 229
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	14 704		16 163		16 190
CREDITS NETS	97 298		106 040		138 390
CAPITAUX PERMANENTS	23 565		25 926		28 362
VALEURS IMMOBILISEES	12 545		17 023		19 705
AUTRES POSTES NETS	-8 128		2 360		934
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	7 721		39 340		9 644
TOTAL DU BILAN	125 692		162 403		220 393

2.6.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, il ressort ce qui suit :

- 7 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum contre 6 banques un an auparavant ;
- 5 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant ;
- s'agissant de la norme de division des risques, 5 banques se sont conformées à la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres contre 6 banques un an auparavant. La limite individuelle (les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45% des fonds propres nets), quant à elle, n'a été respectée que par un établissement comme en 2005 ;
- la norme relative à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes a été respectée par 5 banques comme en juin 2005 ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 6 banques en juin 2006 contre 7 banques un an auparavant ;

- pour ce qui est du coefficient de transformation à long terme, 6 banques sont en conformité avec les exigences réglementaires contre 5 banques un an plus tôt ;
- enfin, le nombre d'établissements dont la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets est demeuré identique à celui de l'année précédente à la même date (4 banques).

En définitive, aucune banque ne dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat contre une banque en juin 2005. La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant à la représentation du capital minimum. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.6.3. Résultats de la cotation

Sur les 7 banques en activité au Tchad, un établissement n'a pas été coté en raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management. Au regard des cotes obtenues par les différents établissements, le système bancaire du Tchad apparaît contrasté. La répartition des différentes cotes se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2005, cet effectif était également nul ;
- 3 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) comme au 30 juin 2005 ;
- le nombre de banques en cote 3 (situation financière fragile) est demeuré identique par rapport à la situation qui prévalait au 30 juin 2005 ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4) ; au 30 juin 2005, cet effectif était également nul.

ANNEXE : STATISTIQUES DU SYSTEME BANCAIRE

CEMAC

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	2 276 601		2 562 524		3 332 939
Crédits bruts	1 702 177		1 709 966		1 897 804
Créances en souffrance	261 552		261 211		254 673
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	199 085		199 468		211 005
CREDITS NETS	1 503 092		1 510 498		1 686 799
CAPITAUX PERMANENTS	347 822		391 916		439 417
VALEURS IMMOBILISEES	337 413		339 305		359 943
AUTRES POSTES NETS	22 974		14 738		26 314
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	806 892		1 119 375		1 751 928
TOTAL DU BILAN	2 647 397		2 969 178		4 197 590

Evolution des dépôts de la clientèle par type de comptes (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
Comptes à vue	1 589 896		1 853 265		2 457 543
Comptes à terme	411 481		412 421		126 313
Comptes de dépôts à régime spécial	170 844		192 786		230 312
Autres comptes	89 972		90 560		126 313
Dettes rattachées	14 408		13 492		14 888
TOTAL DES DEPOTS	2 276 601		2 562 524		3 332 939

Evolution des dépôts de la clientèle par type de déposants (en millions de FCFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
Dépôts publics	289 705		332 279		509 686
Dépôts des entreprises publiques	132 339		102 896		243 727
Dépôts privés	1 698 092		1 945 561		2 353 285
Dépôts des non résidents	52 085		77 735		85 037
Dépôts non ventilés	104 380		104 052		141 201
TOTAL DES DEPOTS	2 276 601		2 562 524		3 332 939

Evolution des crédits bruts par type de bénéficiaires (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
Crédits à l'Etat	88 948		82 430		76 214
Crédits aux entreprises publiques	166 279		147 609		122 113
Crédits au secteur privé	1 366 319		1 402 027		1 598 206
Crédits aux non résidents	58 591		54 942		74 052
Encours financier des opérations de crédit-bail	7 966		7 018		9 402
Autres créances (valeurs non imputées et créances	14 074		15 941		17 810
TOTAL CREDITS BRUTS	1 702 177		1 709 966		1 897 804

Evolution des opérations de trésorerie (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
Caisse	90 125		109 017		126 657
Opérations à vue	589 938		742 900		1 190 397
Opérations au jour le jour et à terme	302 121		433 324		112 582
Titres de placement et de transaction	3 689		20 655		29 719
Créances en souffrance nettes	8 079		8 998		
Créances rattachées	1 359		2 864		3 756
Emplois de trésorerie	995 311		1 317 758		1 993 922
Opérations à vue	76 085		87 469		128 510
Opérations au jour le jour et à terme	111 943		110 265		112 582
Dettes rattachées	391		649		902
Ressources de trésorerie	188 419		198 383		241 994
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	806 892		1 119 375		1 751 928

Evolution des opérations avec la BEAC (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
+ BEAC Compte-courant débiteur	258 584		427 919		660 324
+ Placements à la BEAC	185 268		148 409		215 353
- BEAC Compte-courant créditeur	754		1 118		217
- Refinancement BEAC	18 602		11 586		22 190
SOLDE DES OPERATIONS AVEC LA BEAC	424 496		563 624		853 270

Evolution des opérations avec les correspondants associés (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
+ Comptes à vue débiteurs	197 338		196 783		196 888
+ Prêts et comptes à terme	64 277		133 900		219 103
- Comptes à vue créditeurs	33 730		34 823		51 403
- Emprunts et comptes à terme	12 415		17 240		15 172
SOLDE CORRESPONDANTS ASSOCIES	215 470		278 620		349 416

Nombre de banques en conformité avec les normes prudentielles

Norme prudentielle	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
Capital minimum	27		27		31
Couverture des risques	23		22		26
Plafond global des risques	25		25		28
Plafond individuel des risques	9		9		9
Couverture des immobilisations	22		24		26
Rapport de liquidité	26		28		32
Coefficient de transformation	25		25		27
Engagements sur les apparentés	25		25		27
Adéquation des fonds propres	8		8		8
NOMBRE TOTAL DES BANQUES	31		33		35

Evolution de la cotation SYSCO

Nombre de banque ayant obtenue la Cote	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
1 - Situation financière solide	1		2		7
2 - Situation financière bonne	19		17		17
3A - Situation financière légèrement fragile	1		1		2
3B - Situation financière moyennement fragile	4		5		2
3C - Situation financière très fragile	0		3		2
4A - Situation financière critique	0		0		0
4B - Situation financière très critique	3		3		2
Non coté	3		2		3
NOMBRE TOTAL DES BANQUES	31		33		35
COTE MOYENNE	*2*		*2*		

CAMEROUN

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	1 215 117		1 260 223		1 455 145
Crédits bruts	857 941		916 227		961 720
Créances en souffrance	115 861		118 589		118 161
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	98 622		100 428		107 099
CREDITS NETS	759 319		815 799		854 621
CAPITAUX PERMANENTS	131 076		154 795		173 312
VALEURS IMMOBILISEES	187 170		180 494		185 786
AUTRES POSTES NETS	13 346		668		15 185
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	413 050		419 393		603 235
TOTAL DU BILAN	1 359 539		1 415 686		1 816 523

RCA

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	33 706		35 571		45 727
Crédits bruts	56 165		55 427		66 770
Créances en souffrance	20 487		19 147		21 676
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	15 882		15 076		16 540
CREDITS NETS	40 283		40 351		50 230
CAPITAUX PERMANENTS	7 580		9 991		11 370
VALEURS IMMOBILISEES	3 315		3 791		3 863
AUTRES POSTES NETS	-143		187		56
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	-2 455		1 607		2 948
TOTAL DU BILAN	41 286		45 749		69 088

CONGO

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	194 374		245 492		454 692
Crédits bruts	102 770		90 104		85 238
Créances en souffrance	10 059		13 385		3 235
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	2 238		2 442		2 614
CREDITS NETS	100 532		87 662		82 624
CAPITAUX PERMANENTS	8 506		18 322		28 097
VALEURS IMMOBILISEES	14 561		18 950		16 439
AUTRES POSTES NETS	3 850		-4 728		-6 818
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	91 637		152 474		376 908
TOTAL DU BILAN	206 730		263 814		514 723

GABON

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	563 817		633 927		854 651
Crédits bruts	480 698		435 706		500 873
Créances en souffrance	84 678		73 241		70 222
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	59 633		56 224		52 603
CREDITS NETS	421 065		379 482		448 270
CAPITAUX PERMANENTS	155 041		161 660		167 676
VALEURS IMMOBILISEES	111 450		110 860		123 064
AUTRES POSTES NETS	11 174		10 423		12 786
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	197 517		315 668		1 142 758
TOTAL DU BILAN	730 032		806 010		44 612

GUINEE EQUATORIALE

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	167 460		261 166		384 281
Crédits bruts	92 601		96 984		128 623
Créances en souffrance	11 259		14 724		22 150
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	8 006		9 491		15 959
CREDITS NETS	84 595		87 493		112 664
CAPITAUX PERMANENTS	22 054		24 485		30 600
VALEURS IMMOBILISEES	8 372		10 349		11 086
AUTRES POSTES NETS	2 875		5 724		4 283
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	99 422		193 533		295 414
TOTAL DU BILAN	192 389		291 375		434 105

TCHAD

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2004		30/06/2005		30/06/2006
DEPOTS DE LA CLIENTELE	102 127		134 117		138 443
Crédits bruts	112 002		122 203		154 580
Créances en souffrance	19 208		22 736		19 229
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	14 704		16 163		16 190
CREDITS NETS	97 298		106 040		138 390
CAPITAUX PERMANENTS	23 565		25 926		28 362
VALEURS IMMOBILISEES	12 545		17 023		19 705
AUTRES POSTES NETS	-8 128		2 360		934
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	7 721		39 340		9 644
TOTAL DU BILAN	125 692		162 403		220 393

IV. Enquête

STRUCTURE DE LA TARIFICATION DES SERVICES BANCAIRES
RESUME ET PROPOSITIONS

La question relative aux conditions de banque dans les pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est très largement débattue par les Autorités monétaires tant au Conseil National du Crédit qu'au Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC). Elle est même apparue à l'ordre du jour de la réunion de la Zone Franc où d'aucuns estiment que leur montant excessif freine l'accès des populations aux services financiers et, au-delà, le financement des investissements.

Pour répondre à toutes ces assertions, le Président de la Commission Bancaire a instruit le Secrétariat Général de diligenter une enquête auprès des établissements de crédit de la Communauté aux fins de vérifier les conditions qu'elles appliquent effectivement à leur clientèle.

Ce rapport fait donc l'économie des conclusions de l'enquête menée par le Secrétariat Général au niveau régional et de chaque pays sur la période allant du 28 janvier au 28 février 2006. Elle formule par la suite des propositions en vue de corriger les anomalies constatées.

Il ressort de l'enquête effectuée auprès des établissements de crédit sur la tarification des services bancaires que le taux d'intérêt effectif, calculé en intégrant tous les éléments qui viennent renchérir le coût du crédit (commissions, frais de dossier, frais d'assurance), demeure dans beaucoup de cas largement supérieur au taux maximum débiteur, fixé à 17%[6], et peut atteindre 23% hors TVA.

Dans toutes les banques, et particulièrement au Cameroun, le rationnement du crédit profite largement aux grandes entreprises qui bénéficient des taux d'intérêt les plus avantageux.

Par ailleurs, la réglementation des changes est diversement interprétée par les banques, de sorte que certains établissements prélèvent des commissions supérieures à 0,50% pour les transferts à l'extérieur de la CEMAC ou appliquent indifféremment le même taux quelle que soit la destination des transferts.

La multiplication des « frais de tenue de compte » rend opaques les modalités de leur application, ces frais pouvant dans certains cas s'ajouter les uns aux autres.

[6] Ce taux a été ramené à 15% le 3 mars 2006 sur décision du Gouverneur de la BEAC.

Certaines banques profitent d'autant plus de cette situation que parallèlement elles ne procèdent pas à une rémunération des dépôts à vue.

Il en résulte que la marge d'intermédiation demeure importante dans la CEMAC et oscille entre 8,6% et 13,8%.

I- Cameroun

La discrimination de la clientèle en fonction de leur profil économique montre que les grandes entreprises, en raison de leur puissance économique et, plus encore, de leur capacité de négociation, bénéficient largement de taux les plus favorables. Le différentiel de taux effectif entre les grandes entreprises et les PME locales, d'une part, et entre celles-ci et les particuliers, d'autre part, est, en moyenne, de 4%.

La concurrence n'est pas perceptible sur la cible « particuliers » qui doit faire face à des taux les plus élevés et singulièrement à la BICEC où le taux effectif moyen s'établit à 23%. Cette différence importante avec les autres banques de la place s'explique par les divers frais et commissions annexes, en particulier l'obligation faite au client de supporter, sur son crédit, une contribution à hauteur de 5% au fonds de mutualisation des risques.

Tableau 1 - Cameroun : Taux effectifs moyens en fonction du type de clientèle

	Taux nominal	Commissions et frais divers	Taux effectif	TVA	Taux global de sortie
Grandes entreprises	8,75%	0,44%	9,19%	19,25%	10,96%
Petites et moyennes entreprises (PME)	13,30%	0,56%	13,86%	19,25%	16,52%
Particuliers	14,95%	2,22%	17,17%	19,25%	20,47%

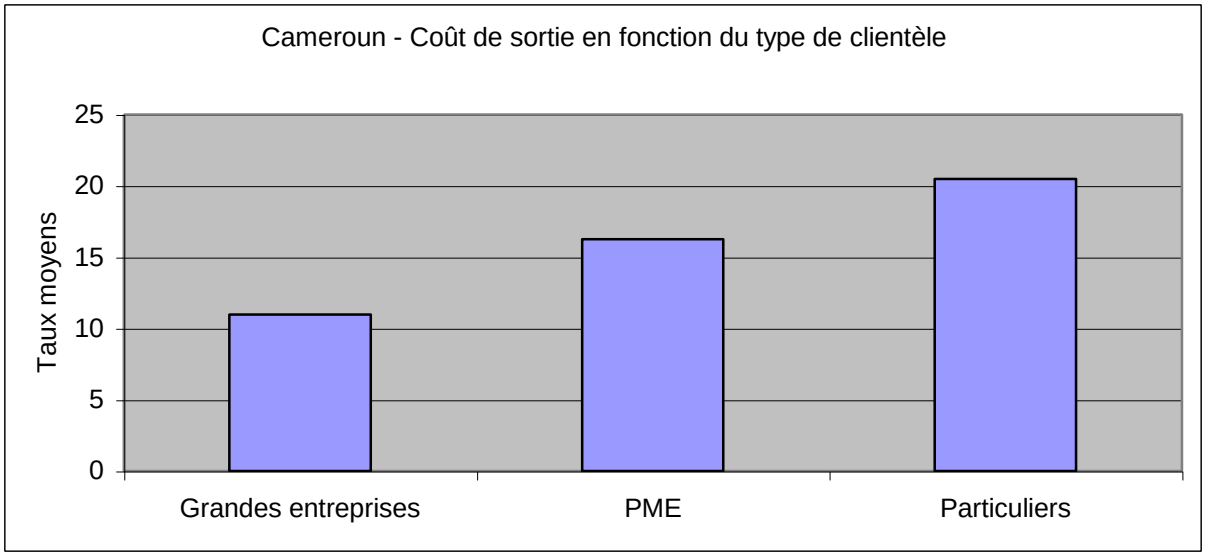

Il n'existe pas d'homogénéité dans la tarification des opérations de transferts effectuées et utilisant le canal autre que celui de Westen Union ou Money Gram. Certains établissements ne font pas de différence entre transferts à l'intérieur de la CEMAC et transferts hors CEMAC et prélèvent indifféremment le taux de 0,50% au lieu de 0,25% pour les opérations à l'intérieur de la CEMAC. Il s'agit de la BICEC, de la CITIBANK et de l'UBC. D'autres banques (SGBC et CBC) appliquent des taux largement au-delà des limites admises par la réglementation.

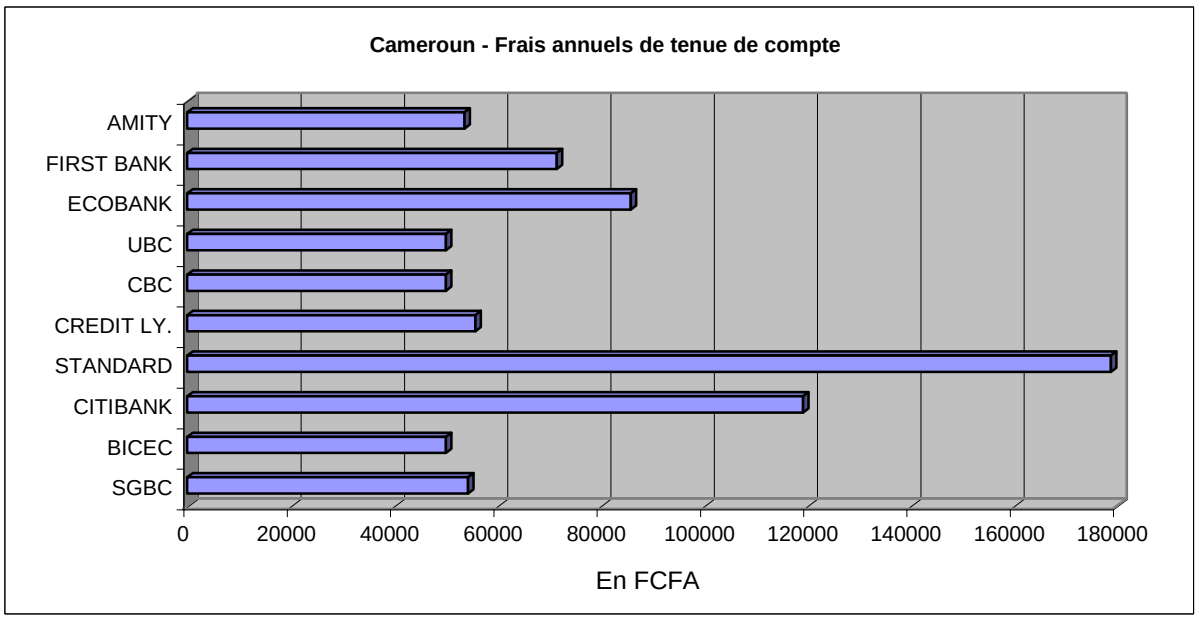

Les frais annuels relatifs à la tenue des comptes prélevés par les banques camerounaises s'élèvent, en moyenne, à 60 000 Fcfa TVA comprise. Trois établissements de crédit se distinguent particulièrement : STANDARD CHARTERED BANK (178 875 Fcfa), CITIBANK (119 875 Fcfa) et ECOBANK (85 860 Fcfa).Le Cameroun reste le pays où le niveau des frais de tenue de compte demeure important. La multiplication de ces frais, appliqués parfois de façon surprenante (agios sur des

comptes créditeurs au Crédit Lyonnais, par exemple) n'ont pas de contrepartie en termes d'avantages chez le client car les banques ne procèdent toujours pas à la rémunération des dépôts à vue.

Tableau 2 - Cameroun : Marge bancaire moyenne

Taux effectif moyen sur crédits hors taxes	11,42%
Coût moyen des ressources	2,76%
Marge d'intermédiation bancaire moyenne	8,66%

Avec un coût de ressources moyen de 2,76% (à noter que les banques rémunèrent les comptes d'épargne à 4,75%), la marge moyenne d'intermédiation bancaire des banques camerounaises s'établit à 8,66%. Cette marge est relativement importante pour la BICEC (13,01%), qui, en l'absence d'une politique tarifaire attractive dans la clientèle des particuliers, extériorise un taux moyen de sortie des crédits hors taxes de 15,61% pour un coût moyen de ressources de 2,60%. A l'inverse, ECOBANK supporte un coût élevé en matière de ressources (4,7%) qui lui impose une marge d'intermédiation de 7,38%.

II - CENTRAFRIQUE

Le système bancaire centrafricain est dans l'ensemble peu concurrentiel. Il existe cependant un écart important entre le taux moyen servi aux grandes entreprises (11,7% hors taxes), d'une part, et le taux moyen des crédits servis aux particuliers et PME locales, d'autre part (17,5% hors taxes). Mais dans la mesure où le nombre de grandes entreprises bénéficiaires de taux privilégiés reste peu important, le coût effectif moyen des crédits fournis par les banques centrafricaines se situe à 16,5% hors taxes. Sur la cible des PME et particuliers, le taux moyen de sortie hors taxes des trois banques demeure semblable et avoisine 17,5%.

Tableau 3 - Centrafrique : Taux sur crédits à la clientèle

	Taux nominal	Commissions et frais divers	Taux effectif	TVA	Taux global de sortie
Grandes entreprises	11,1%	0,6%	11,7%	19%	14%
Petites et moyennes entreprises, et particuliers	16,3%	1,2%	17,5%	19%	20,8%

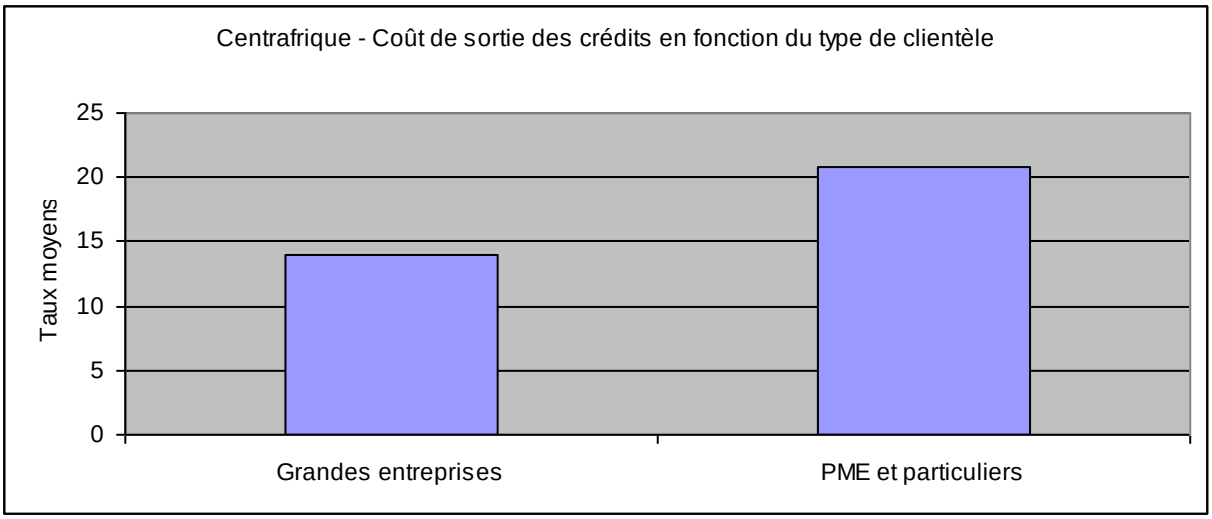

Il existe très peu de différences dans la structure des taux, qui demeure par conséquent assez homogène. Les taux à moyen terme et les taux d'escompte d'effets, dont la moyenne hors taxes est de 16,5%, sont légèrement inférieurs au taux moyen sur les découverts (16,8% hors taxes) pour des raisons de coût de mobilisation de la trésorerie.

La commission prélevée par la CBCA sur les transferts hors CEMAC est disproportionnée au regard de la réglementation des changes qui plafonne celle-ci à 0,5% hors taxes. Comme à la CBC, l'interprétation particulière des textes conduit la CBCA à faire une différence artificielle entre les transferts dits commerciaux et les « transferts financiers » qui eux relèvent du taux de 1,5% hors taxes. Ce qui, en définitive, fait ressortir un coût effectif supporté par la clientèle de 0,95% hors taxes pour la CBCA, contre 0,77% pour la BICA et 0,63% pour la BPMC.

La BPMC est la seule banque centrafricaine à ne pas facturer la gestion des comptes de la clientèle. Mais la situation pourrait évoluer dans les prochains mois, l'établissement ayant décidé de changer de politique.

Les frais annuels prélevés par la CBCA au titre de la gestion des comptes de clients sont inférieurs de 39% à ceux de la BICA. Ils ressortent à 23 005 Fcfa pour cette dernière, contre 14 040 Fcfa pour la CBCA.

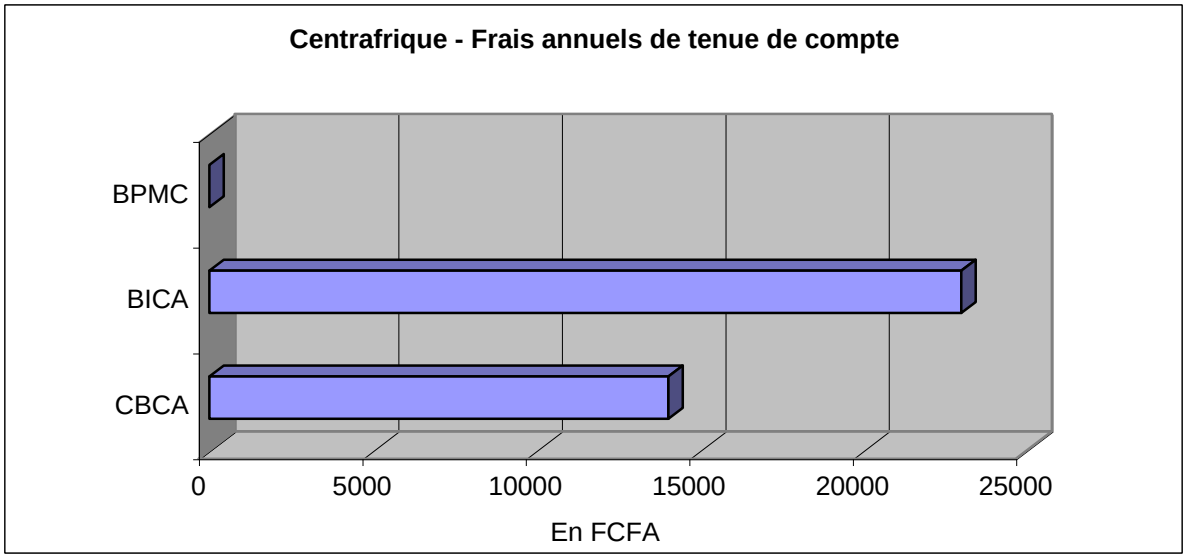

Le coût moyen des ressources du système bancaire centrafricain, qui se situe à 3,2%, reste l'un des plus élevés de la CEMAC en raison de la part importante des ***ressources onéreuses*** dans la structure des ressources. Cette situation est particulièrement vraie pour le CBCA où le coût moyen des ressources s'établit à 4,5% contre 2,4% à la BPMC et 2,8% à la BICA.

Tableau 12 - Centrafrique : Marge bancaire moyenne

Taux effectif moyen sur crédits	16,6%
Coût moyen des ressources	3,2%
Marge d'intermédiation bancaire moyenne hors taxes	13,4%

Il en résulte une marge d'intermédiation moyenne de 13,4%. Toutefois, des disparités significatives existent entre établissements. Alors que les marges bancaires de la BICA et de la CBCA sont voisines (11,4% pour la première et 11,3% pour la seconde) ; celle de la BPMC atteint 14,9%.

III - CONGO

Comme au Cameroun et en Centrafrique, la politique en matière de taux au Congo repose largement sur la qualité du bénéficiaire du crédit. Ainsi, il ressort que les grandes entreprises, dont le volume d'opérations est important et le risque moindre, bénéficient de taux préférentiels. Les taux effectifs ressortent en moyenne à 11,89 % pour les grandes entreprises, contre 14,53 % pour les petites et moyennes entreprises et 15,56 % pour les crédits aux particuliers. En prenant en compte la TVA, ces taux effectifs s'élèvent, pour les catégories citées, respectivement à 14,13 %, 17,27 % et 18,51 %.

Tableau 13 - Congo : Taux moyens par type de clients

	Taux nominal moyen	Divers frais et commissions	Taux effectif	TVA	Taux effectif de sortie
Grandes entreprises	11,63 %	0,26 %	11,89 %	18,9 %	14,13 %
Petites et moyennes entreprises	14,12 %	0,41 %	14,53 %	18,9 %	17,27 %
Particuliers	15,03 %	0,53 %	15,56 %	18,9 %	18,51 %

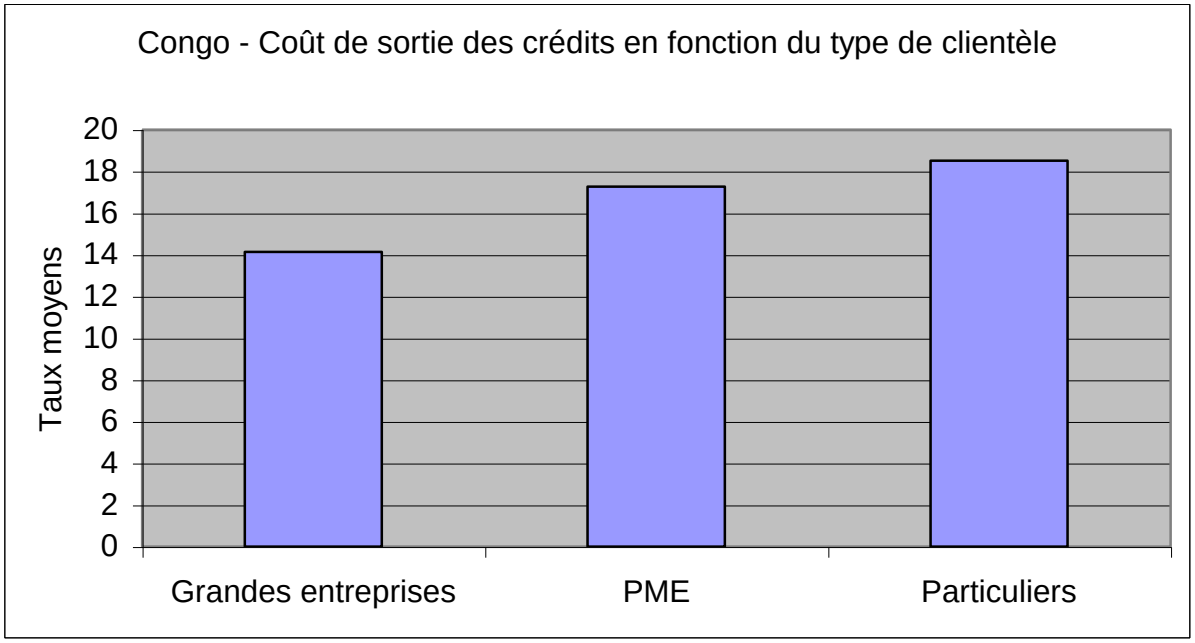

L'analyse par type de concours montre que les crédits à court terme sont les plus onéreux par comparaison aux découverts et aux crédits à moyen terme.

Une analyse par banque montre une certaine uniformisation des taux pratiqués en fonction de la cible. Le différentiel de taux entre les quatre banques de la place s'établit, en moyenne, à 1% quelle que soit la cible (grandes entreprises, petites et moyennes entreprises ou particuliers).

A l'exception de La Congolaise de Banques dont les commissions prélevées au titre des transferts s'élèvent à 0,30% (pour un taux réglementaire de 0,25%), les autres établissements de crédit appliquent strictement les limites prévues par les textes. Le coût effectif hors TVA des transferts à l'intérieur de la CEMAC évolue entre 0,35% (COFIPA) et 0,90% (La Congolaise de Banque). Celui des transferts hors CEMAC est moins élevé au Crédit Lyonnais (1,20%), mais atteint son niveau le plus important à la BGFI-BANK (2,0%).

A l'exception de la BGFI-BANK qui n'en prélève pas, les frais annuels de gestion de compte, taxes comprises, vont de 20 510 Fcfa (Congolaise de Banque) à 35 670 Fcfa (Crédit lyonnais).

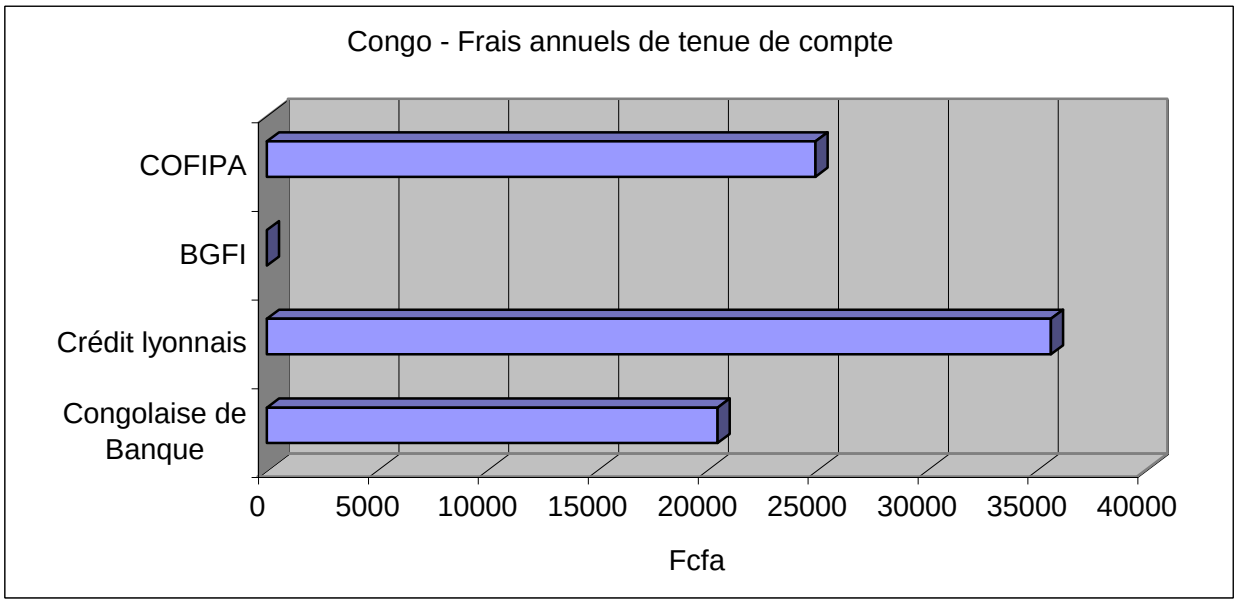

Le coût moyen des ressources du système bancaire congolais reste relativement bas, avec un taux de 1,42%. En raison du niveau moyen de la tarification des crédits qui s'élève à 14,07%, la marge globale des banques congolaises ressort à 12,65%. Si COFIPA et BGFI ont une marge assez voisine (12,6% et 12,9% respectivement), le Crédit lyonnais extériorise un taux de 11,5%, contre 13,4% à la Congolaise de Banque.

IV- GABON

La politique générale des banques gabonaises consiste à ajouter au taux de base bancaire une marge qui est fonction de la qualité du bénéficiaire du crédit (particuliers ou entreprises) mais aussi de la nature du crédit (crédits à long, moyen et court terme ou découverts).

Les crédits sont octroyés aux grandes entreprises au taux moyen effectif hors taxes de 11,24% % tandis que les concours les plus onéreux sont fournis aux particuliers au coût moyen effectif de 15,76%, taux supérieur de plus d'un point à celui des PME (14,44 %).

Par ailleurs, le système bancaire gabonais, à travers la BICIG et la BGD, offre à la clientèle des crédits à long terme dont le taux effectif moyen reste élevé (12,10%) en raison des risques qui y sont associés.

La ventilation du coût du crédit par banque montre une hiérarchisation des taux favorables aux grandes entreprises, à l'exception toutefois de BGFI-BANK où le coût

du crédit fourni aux particuliers reste contenu à un niveau inférieur à celui octroyé aux petites et moyennes entreprises.

Aucune banque ne va au-delà des limites fixées par la réglementation dans la tarification des opérations de transferts.

Le coût effectif des transferts intra CEMAC varie de 0,20 % (UGB) à 0,75 % (BICIG). Quant aux transferts hors CEMAC, leurs coûts effectifs sont compris entre 0,60 % (UGB) et 1,25 % (BICIG). A noter que la BGD n'effectue pas ce type d'opérations sur ordre ou au profit de sa clientèle.

Financial est la seule banque présente sur la place bancaire gabonaise à prélever les frais de tenue de compte aux particuliers. Ils s'élèvent à 45 000 FCFA par an hors taxes.

En raison d'un coût moyen de ressources qui s'établit à 2,6%, la marge bancaire de la place gabonaise ressort à 11%. Avec une tarification des crédits relativement favorable à la clientèle et un coût moyen de ressources relativement élevé (4%), la marge bancaire de BGFI-BANK reste la moins importante (8, 2%) en comparaison de celle de CITI-BANK (12,5%).

V - GUINNEE EQUATORIALE

En dépit des prescriptions de la réglementation, les banques équato-guinéennes n'affichent pas leurs tarifications. La CCEI-Bank GE expose néanmoins dans son hall un document plus que sommaire qui dévoile le taux débiteur maximum, le taux créditeur minimum et les frais d'ouverture de compte.

Hormis la BGFI-Bank GE dont le cadre de détermination des taux débiteurs est totalement opaque, les autres banques ajoutent au taux de base bancaire une marge qui est fonction de la nature du bénéficiaire du crédit (particuliers, PME ou grandes entreprises).

Les concours les plus onéreux sont octroyés aux PME, le coût effectif moyen de leurs engagements s'élève à 16,70 %, taux légèrement supérieur à celui des particuliers (15,93%).

A l'exception des crédits aux grandes entreprises, il n'existe pas une politique uniforme en matière de crédits aux PME et aux particuliers. La politique tarifaire reste attractive pour les particuliers à la BGFI-BANK et à la CCEI-BANK alors que la Société Générale favorise davantage les petites et moyennes entreprises.

Les commissions de transfert, hors frais et taxes, pratiquées par les banques de la place entrent dans le cadre de la réglementation des changes. Le coût effectif des transferts intra CEMAC varie de 0,55 % (Société Générale) à 0,70 % (BGFI-BANK) alors que

celui des transferts hors CEMAC évolue entre 0,95% (CCEI-BANK) et 1,60% (BGFIBANK).

Par ailleurs, à l'exception de la Société Générale qui ne les impute pas à la clientèle, les coûts de tenue de compte sont marginaux, ils varient de 6 000 FCFA/an à la CCEI-Bank à 12 000 FCFA/an à la BGFI.

Le coût moyen des ressources des banques équato-guinéennes demeure relativement bas en comparaison de celui des autres places bancaires de la CEMAC. Il s'élève, en moyenne, à 0,9% et permet de faire ressortir une marge moyenne pour la place de 14%. Au niveau individuel, la marge de la BGFI-BANK s'élève à 15,3% contre 13,5% à la CCEI-BANK et 12,9% à la Société Générale.

VI - TCHAD

La politique des taux d'intérêt est discrétionnaire au Tchad, néanmoins la détermination du coût du crédit est en générale fonction du volume et de la qualité de la signature. Ainsi, il ressort que les entreprises para-étatiques, dont les concours sont garantis par l'Etat, bénéficient de taux préférentiels. Les taux effectifs ressortent en moyenne à 12,29 % pour les entreprises de grande taille, à 14,58% pour les petites et moyennes entreprises et à 14,08 % pour les crédits aux particuliers. Quant aux coûts moyens de sortie avec TVA, ils s'élèvent respectivement à 14,47 %, 17,21 % et 16,62 %.

Les données individuelles montrent que les banques tchadiennes ne disposent pas d'une politique de tarification spécifique vis-à-vis des particuliers. Il n'existe pas en effet de différences significatives entre les taux effectifs sur les crédits aux particuliers et ceux des crédits aux PME. La discrimination apparaît, par conséquent, entre le groupe des grandes entreprises, d'une part, et celui des PME et particuliers, d'autre part. La différenciation entre les deux groupes est nette à la BSIC où le différentiel de taux est de 3%, mais reste moins prononcée à la SGBT où l'écart n'est que de 0,4%.

La politique de deux établissements (BAST et BCC) est en contradiction avec le régime des changes. La BAST applique indifféremment le taux nominal de 1% sur les transferts à l'intérieur de la CEMAC et hors CEMAC (contre 0,25% et 0,50% autorisés) ce qui conduit à un coût global hors taxes de 1,30% pour les premiers et de 1,55% pour les seconds. Le taux nominal fourni par la BCC sur les transferts à l'extérieur de la CEMAC est de 0,75% alors que le régime des changes limite ce taux à 0,50%

Par ailleurs, la quasi-totalité des banques prélèvent à leurs clients des frais de tenue de compte à l'exception de la BIAT et de la BSIC. Ces frais varient de 12 000 FCFA/an à la CBT à 38 940 FCFA/an à la SGTB.

La place des ressources rémunérées et, particulièrement des ressources de trésorerie, dans le bilan de certaines banques tchadiennes, induit un coût moyen des ressources de

2,48% pour l'ensemble des banques de la place. Le coût supporté par certains établissements comme la BAST (12,31%) reste important. Ce qui réduit considérablement sa marge bancaire à 2,31% alors que celle de la BIAT s'établit à 12,31%.

CONCLUSION

Il apparaît que l'intégration des frais annexes liés à la mise en place des concours constitue un élément important qui vient renchérir sensiblement le coût du crédit. De la sorte, certains établissements ne sont plus en mesure de respecter le taux maximum débiteur.

L'application du régime de changes reste problématique dans certains cas et beaucoup d'établissements s'autorisent le dépassement des normes tarifaires fixées par la réglementation.

La tarification des frais de gestion des comptes laisse apparaître des abus, les frais s'ajoutant les uns aux autres alors que les dépôts à vue ne sont pas rémunérés. Pourtant, l'ensemble des acteurs du secteur bancaire était convenu de l'abandon du prélèvement des frais de tenue de comptes en contrepartie de la non-rémunération des dépôts à vue.

ANNEXE

INSTRUCTION COBAC I-2006/01 RELATIVE AUX INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF DE PREVENTION DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Le Président de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;

Vu le Règlement CEMAC 01/03/CEMAC-UMAC portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique Centrale ;

Vu le Règlement COBAC R-2005/01 relatif aux diligences des établissements assujettis en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en Afrique Centrale ;

Vu l'Instruction COBAC I-99/03 mettant en vigueur le système de Collecte, Exploitation et Restitution aux banques et établissements financiers des Etats Réglementaires ;

DECIDE :

Article 1er – L'article 1er de l'Instruction COBAC I-99/03 est ainsi modifiée : après les mots « **à l'élaboration des états réglementaires »**, lire « **à périodicité mensuelle, trimestrielle ou semestrielle** » au lieu de « à périodicité mensuelle ou trimestrielle ».

Article 2 - Les éléments annexés à la présente instruction sont insérés dans le recueil de collecte, exploitation et restitution aux banques et établissements financiers des états réglementaires (CERBER) joint à l'Instruction COBAC I-99/03. Il s'agit :

- des fichiers F1621, F1622, F1623 et F1625 (annexe 1), pour les spécifications des fichiers transmis au Secrétariat Général de la COBAC ;
- des états DEC 1621 et DEC 1625 (annexe 2), pour les modèles des états réglementaires.

Article 3 – Les informations communiquées sur les fichiers F1621, F1622, F1623 et F1625 sont arrêtés le 30juin et le 31 décembre de chaque année civile. Ils peuvent être générés à partir du questionnaire fourni aux établissements assujettis par le Secrétariat Général de la COBAC dans le cadre du programme d'Aide à la Surveillance et au traitement de la Réglementation et de l'Organisation de la Lutte Anti-Blanchiment « ASTROLAB ».

Article 4 – Les fichiers sont établis sous la responsabilité des personnes mentionnées à l'article 19 de l'annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire en Afrique Centrale. Ils sont joints aux remises CERBER établis au 31 août, pour les fichiers arrêtés le 30 juin, et au 28 ou 29 février, pour les fichiers arrêtés au 31 décembre. Ils sont adressés au Secrétariat Général de la COBAC respectivement au plus tard le 15 septembre et le 15 mars de chaque année.

La première remise portera sur les informations au 30 juin 2006. Exceptionnellement, elle devra être jointe à la remise CERBER au 31 juillet 2006 et être effectuée au plus tard le 15 août 2006.

ANNEXES

F1621
Prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme
Liste des correspondants anif

Périodicité

Banques : périodicité semestrielle

Ets. financiers : périodicité semestrielle

Etat correspondant

DEC 1621

Structure de l'enregistrement de début de fichier

Description du champ	Type	Taille	Obligatoire
Identifiant de l'établissement	C	5	Oui
Code pays	C	3	Oui
Statut	C	1	Oui
Date	D	10	Oui
Type de fichier (*)	C	5	Oui

(*) Le type de fichier est égal à F1621.

Structure des enregistrements de données

Numéro du champ	Description du champ	Type de données	Taille du champ	Obligatoire
1	Qualité (*)	N	1	Oui
2	Nom	C	Var	Oui
3	Prénom	C	Var	Oui
4	Fonction	C	Var	Oui
5	Date de désignation	D	10	Oui
6	Numéro de téléphone	N	Var	Oui
7	Numéro de télécopie	N	Var	Oui

(*) La valeur indiquée doit être « 1 » pour Monsieur, « 2 » pour Madame et « 3 » pour Mademoiselle.

Contenu de chaque enregistrement de données

Doit figurer dans ce fichier l'identité des correspondants ANIF en fonction à la date d'arrêté. Chaque enregistrement de données correspond à l'identité d'un

correspondant ANIF. Le fichier doit comporter autant d'enregistrements de données que de correspondants ANIF désignés au sein de l'établissement déclarant.

Le champ 1 reçoit les codes « 1 » pour Monsieur, « 2 » pour Madame et « 3 » pour Mademoiselle.

Les champs 2 et 3 comportent respectivement les noms et les prénoms de chacune des personnes désignées conformément aux dispositions de l'article du Règlement COBAC R-2005/01 a la date d'arrêté.

Le champ 4 comporte la fonction occupée au sein de l'établissement déclarant par le correspondant ANIF.

Le champ 5 reçoit la date de désignation à la fonction correspondant ANIF de la personne dont l'identité figure aux champs 2 et 3.

Les champs 6 et 7 reçoivent respectivement les numéros de téléphone et de télécopie permettant de joindre directement les correspondants ANIF au sein de l'établissement.

F1622
Prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme
Liste des filiales et succursales hors cemac

Périodicité

Banques : périodicité semestrielle

Ets. financiers : périodicité semestrielle

Etat correspondant

DEC 1621

Structure de l'enregistrement de début de fichier

Description du champ	Type	Taille	Obligatoire
Identifiant de l'établissement	C	5	Oui
Code pays	C	3	Oui
Statut	C	1	Oui
Date	D	10	Oui
Type de fichier (*)	C	5	Oui

(*) Le type de fichier est égal à F1622.

Structure des enregistrements de données

Numéro du champ	Description du champ	Type de données	Taille du champ	Obligatoire
1	Nom	C	Var	Oui
2	Type d'implantation (*)	C	1	Oui
3	Pays d'implantation	C	Var	Oui

(*) « F » pour une filiale et « S » pour une succursale.

Contenu de chaque enregistrement de données

Ce fichier concerne les filiales et succursales de l'établissement déclarant implanter hors CEMAC.

Le champ 1 reçoit le nom de la filiale ou de la succursale ;

Le champ 2 indique le code correspondant au type d'implantation ;

Le champ 3 comporte le pays dans lequel la filiale ou la succursale est implantée.

F1623
Prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme
Statistiques

Périodicité

Banques : périodicité semestrielle
Ets. financiers : périodicité semestrielle

Etat correspondant

DEC 1621

Structure de l'enregistrement de début de fichier

Description du champ	Type	Taille	Obligatoire
Identifiant de l'établissement	C	5	Oui
Code pays	C	3	Oui
Statut	C	1	Oui
Date	D	10	Oui
Type de fichier (*)	C	5	Oui

(*) Le type de fichier est égal à F1623.

Structure des enregistrements de données

Numéro du champ	Description du champ	Type de données	Taille du champ	Obligatoire
1	Code poste	C	Var	Oui
2	Nombre	N	Var	Oui
3	Montant	N	Var	Non

Contenu de chaque enregistrement de données

Ce fichier fournit les statistiques relatives aux déclarations enregistrées et à la formation dispensée au personnel au cours du dernier semestre écoulé.

Le champ 1 reçoit le code correspondant au type d'informations pour lequel la statistique est communiquée ;

Le champ 2 indique la valeur statistique observée au cours du dernier semestre écoulé pour le type d'informations dont le code est mentionné au champ 1 ;

Le champ 3 indique le montant total des opérations déclarées au cours du dernier semestre écoulé pour le type d'informations dont le code est mentionné au champ 1.

1	2	3
001		
002		
003		
004		

F1625
Prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme
Informations sur le dispositif EN VIGUEUR

Périodicité

Banques : périodicité semestrielle

Ets. financiers : périodicité semestrielle

Etat correspondant

DEC 1625

Structure de l'enregistrement de début de fichier

Description du champ	Type	Taille	Obligatoire
Identifiant de l'établissement	C	5	Oui
Code pays	C	3	Oui
Statut	C	1	Oui
Date	D	10	Oui
Type de fichier (*)	C	5	Oui

(*) Le type de fichier est égal à F1625.

Structure des enregistrements de données comptables

Numéro du champ	Description du champ	Type de données	Taille du champ	Obligatoire
1	Code poste	N	3	Oui
2	Réponse (*)	C	1	Oui
3	Commentaire	C	Var	Non

(*) La valeur indiquée doit être :

- « 0 » lorsque la réponse à la question associée au code poste est « Non »;
- « 1 » lorsque la réponse à la question associée au code poste est « Oui »;
- et « 2 » lorsque la réponse à la question associée au code poste est « Sans objet ».

Contenu de chaque enregistrement de données comptables

Ce fichier fournit les informations relatives aux procédures internes et au fonctionnement du dispositif préventif adopté par l'établissement déclarant dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le champ 1 comporte la référence de chacune des questions figurant dans le questionnaire ASTROLAB ;

Le champ 2 traduit la réponse formulée dans le questionnaire ASTROLAB pour la question associée au code poste mentionné au champ 1 ;

Le champ 3 comporte, le cas échéant, le commentaire formulé dans le questionnaire ASTROLAB pour la question associée au code poste mentionné au champ 1.

1	2	3
110		
111		
112		
113		
114		
115		
116		
117		
120		
121		
122		
123		
130		
131		
132		
133		
134		
135		
210		
211		
212		
213		
214		
215		
220		
221		
222		
223		
230		
231		
232		
233		
234		
235		
236		
240		
241		

1	2	3
242		
243		
244		
250		
251		
252		
253		
254		
255		
256		
257		
260		
261		
262		
310		
311		
312		
313		
314		
315		
316		
317		
318		
319		
320		
321		
322		
323		
324		
325		
326		
327		
330		
331		
332		
333		
334		
335		
336		

1	2	3
337		
338		
339		
340		
341		
342		
343		
344		
410		
411		
412		
413		
414		
415		
416		
417		
420		
421		
422		
423		
424		
425		
426		
427		
510		
511		
512		
520		
521		
522		
523		
524		
525		
530		
531		
532		
533		
540		
541		

1	2	3
542		
543		

F1631
INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT, LES EFFECTIFS DU PERSONNEL, LA CLIENTELE ET L'AFFECTATION DES RESULTATS

Périodicité

Banques : périodicité semestrielle

Ets. financiers : périodicité semestrielle

- **Déclaration provisoire** avec les remises CERBER au 31 janvier N+1 pour les informations au 31 décembre N et avec les remises CERBER au 31 juillet N pour les informations au 30 juin N.

- **Déclaration définitive** avec les remises CERBER au 30 avril N+1 pour les informations au 31 décembre N et avec les remises CERBER au 30 septembre N pour les informations au 30 juin N.

Etats correspondants

DEC 1631 (pavé 1), DEC 1632 (pavé 1) et DEC 1633 (pavés 1 à 3)

Structure de l'enregistrement de début de fichier

Description du champ	Type	Taille	Obligatoire
Identifiant de l'établissement	C	5	Oui
Code pays	C	3	Oui
Statut	C	1	Oui
Date	D	10	Oui
Type de fichier (*)	C	5	Oui

(*) Le type de fichier est égal à F1631.

Structure des enregistrements de données

Numéro du champ	Description du champ	Type de données	Taille du champ	Obligatoire
1	Code poste	C	3	Oui
2	Information	C	Var	Oui

Contenu de chaque enregistrement de données

Ce fichier indique pour chaque poste l'information correspondante.

Les numéros indiqués dans les entêtes de colonnes correspondent aux numéros de champs indiqués dans le tableau ci-dessus.

1	2
Y21	
Y22	
Y23	
Y24	
Y25	
Y26	
Y27	
Y28	
Y29	
Y30	
Y31	
Y32	
Y33	
Y34	
Y35	
Y36	
Y37	
Y38	
Y39	
Y40	
Y41	
Y42	
Y43	
Y44	
Y45	
Y46	
Y47	
Y48	
Y49	
Y50	
Y51	
Y52	
Y53	
Y54	
Y55	

COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Secrétariat Général

B.P.1917 Yaoundé – Cameroun

Tél. (237) 22 23 40 30 / 22 23 40 60 - Fax (237) 22 23 82 16 / 22 23 82 56

Télex 8343 KN / 8505 KN

Site internet : www.beac.int